

Secteur de la Visitation

Mise à jour des connaissances patrimoniales



Septembre 2025

Secteur de la Visitation

Mise à jour des connaissances patrimoniales

Arkéos/Réf. : 850-1116-9

Image de couverture :

Photo de 1928 permettant d'observer le talus escarpé à l'arrière de l'aire d'étude (Archives d'Hydro-Québec), avec à droite, en bas, une vue aérienne de 1947 des différents bâtiments érigés sur les terrains à l'étude (Archives de Montréal) et, en haut, une photo de la **maison Saint-Janvier (BAnQ)**.

Citation suggérée :

Arkéos 2025. *Secteur de la Visitation : Mise à jour des connaissances patrimoniales*. Montréal, Hydro-Québec.

Tout document graphique inclus dans ce rapport et assujetti à des droits de reproduction spécifiques ne peut être reproduit sans l'autorisation préalable de l'organisme détenteur.

— LISTE DES PARTICIPANTS —

HYDRO-QUÉBEC

Martin Perron	Archéologue – Conseiller expertise environnemental Équipe Aménagement du territoire et archéologie, Unité expertise – Environnement humain Direction Environnement Direction principale Gestion des actifs et Environnement
----------------------	---

ARKÉOS

Marie-Claude Brien	Archéologue – Coordinatrice, chargée de projet
Mauricio Palacios	Cartographe
Céline Gillot	Chargée d'édition
Louise Beaudoin	Adjointe administrative

Table des matières

Liste des cartes	iv
Liste des figures	iv
1 Introduction	7
2 Méthodologie	9
3 Environnement naturel et culturel	11
3.1 Évolution du territoire et habitabilité	11
3.2 Occupation humaine ancienne	14
3.3 Appropriation foncière seigneuriale (1673-1680)	17
3.4 De la montagne au saut (1680-1696)	17
3.5 La mission du fort Lorette (1696-1721)	20
3.6 Du saut au lac (1721)	24
3.7 Domaine seigneurial (1721-1736)	26
3.8 Noyau paroissial (1736-1900)	29
3.8.1 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	31
3.8.2 Maison Saint-Janvier	33
3.9 XX ^e – XXI ^e siècles	34
3.9.1 Sœurs de Miséricorde (1900-2014)	34
3.9.2 Aménagement du mur de soutènement et du barrage Simon-Sicard	38
3.9.3 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	42

4 Données patrimoniales connues	43
4.1 Site patrimonial de l’Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet	43
4.2 Cœur historique du Sault-au-Récollet	45
4.3 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie et site archéologique BjFj-85	45
4.4 Site patrimonial classé de Fort-Lorette et site archéologique BjFj-184	48
4.4.1 Emplacement du fort	51
4.4.2 Intervention 2024	52
5 Conclusion	55
Ouvrages consultés	58
Plans anciens	64
Sites internet	66

Liste des cartes

Carte 1 – Localisation de l’aire d’étude	8
Carte 2 – Topographie actuelle de l’aire d’étude.	12
Carte 3 – Sites archéologiques connus ayant livré des témoins d’occupations autochtones le long des berges de la rivière des Prairies.	15
Carte 4 – Données patrimoniales et archéologiques connues.	44

Liste des figures

Figure 1 – Extrait d’un plan du père Antoine Dalmas produit en 1674, montrant des « cabanages algonquins » sur la rive de l’île Jésus (Musée de la Civilisation)	16
Figure 2 – Plan de la mission de la Montagne dressé par Vachon de Belmont en 1694 et montrant le village en flammes (Bibliothèque et Archives Canada)	19
Figure 3 – Évolution de l’étendue du domaine des Sulpiciens entre 1696 et 1721. En orange, le terrain sur lequel était située la mission (retracé sur un plan du terrier de Montréal reproduit au XX ^e siècle à partir d’un plan créé en 1834, Archives de Montréal)	27
Figure 4 – Évolution de l’étendue du domaine des Sulpiciens entre 1731 et le XIX ^e siècle. En orange, le terrain sur lequel était située la mission (retracé sur un plan du terrier de Montréal reproduit au XX ^e siècle à partir d’un plan créé en 1834, Archives de Montréal)	27
Figure 5 – Évolution de l’église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie depuis sa construction initiale (modifié à partir de Grondin et Gates St-Pierre, 2009)	32
Figure 6 – Maison Saint-Janvier vers 1885 (BAnQ)	33
Figure 7 – Extrait du journal La Presse du 20 septembre 1910 relatant la découverte de vestiges et d’ossements durant la construction de la crèche Saint-Paul (BAnQ)	35
Figure 8 – Maison Saint-Janvier et crèche Saint-Paul (BAnQ)	36
Figure 9 – Extrait d’une photo aérienne de 1947 où l’on peut observer les différents bâtiments érigés sur les terrains à l’étude (Archives de Montréal)	37

Figure 10 – Ancienne maison Saint-Janvier, devenue le centre Rosalie-Jetté après la démolition de la crèche Saint-Paul (BAnQ)	38
Figure 11 – Profil G-G du talus de la berge située immédiatement en amont du barrage Simon-Sicard et travaux projeté en 1928 (Archives d’Hydro-Québec, tiré d’Archéotec, 2018 : 79)	39
Figure 12 – Photos de 1928 permettant d’observer le talus à l’arrière de l’aire d’étude (Archives d’Hydro-Québec)	40
Figure 13 – Photo datée du 8 décembre 2009 permettant de constater qu’une large tranchée a été ouverte sur l’ancien terrain des sœurs de Miséricorde en bordure du mur de soutènement (Archives d’Hydro-Québec)	41
Figure 14 – Photo datée du 26 novembre 2009 permettant de constater qu’au moins trois petites tranchées (test pit) ont été excavées sur l’ancien terrain des sœurs de Miséricorde (Archives d’Hydro-Québec)	41
Figure 15 – Quelques artefacts provenant de contextes anciens du site BjFj-85 et découverts en 1996, sous le parvis de l’église actuelle (images tirées du rapport d’intervention de Arkéos, 1996)	46
Figure 16 – Plan anonyme et non daté, seule représentation connue à ce jour du cadre bâti associé au fort Lorette (Univers culturel de Saint-Sulpice)	49
Figure 17 – Hypothèse de positionnement proposée au terme de l’inventaire archéologique de 2018 (plan tiré du rapport d’intervention Arkéos, 2019)	50
Figure 18 – Vue extrapolée de l’aspect hors-sol de la base de cheminée ST-30 (tirée du rapport Arkéos, 2025)	52
Figure 19 – Mur de fondation ST-37 au niveau de la sous-opération 7E (photo tirée du rapport Arkéos, 2025)	53

1

Introduction

Pour les besoins d'une étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec a mandaté Arkéos pour la réalisation d'une synthèse visant à mettre à jour les informations archéologiques et historiques relatives au site patrimonial classé de Fort-Lorette. Ce mandat permettra d'actualiser l'étude de potentiel archéologique réalisée par la firme Archéotec en 2018, aujourd'hui jugée obsolète par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Cette étude avait pour objectif d'évaluer le patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement situé en amont du barrage Simon-Sicard. L'aire des travaux était subdivisée en trois segments : ouest, centre et est. La présente mise à jour concerne uniquement l'extrémité est du dernier segment, entre la rue du Fort-Lorette et le barrage Simon-Sicard, incluant le terrain de l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (carte 1).

Le présent document comporte cinq chapitres. Le chapitre 2 aborde la méthodologie appliquée pour la réalisation de la présente étude. Les chapitres 3 et 4 constituent le corps du texte et présentent l'environnement naturel et culturel de l'aire d'étude, ainsi que les données patrimoniales connues. Le dernier chapitre conclut le rapport et dresse un bilan du potentiel archéologique de l'aire d'étude.



Composantes du projet

- Aire d'étude
- Lots cadastraux

Mise à jour patrimoniale, secteur de la Visitation

Localisation de l'aire d'étude

Sources :

Données de projet, Hydro-Québec, Août 2025

© 2025 Google Maps
 Cartographie : Arkéos
 Fichier : 850-1116-9-400_Carto.dwg

0 1 2 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Août 2025

Carte 1



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

2

Méthodologie

La mise à jour des données relatives à l'aire d'étude s'appuie essentiellement sur le dernier rapport d'intervention archéologique réalisé sur le site archéologique de Fort-Lorette (BjFj-184, Arkéos, 2025). Ce dernier constitue le document le plus à jour concernant l'aire d'étude. Il reprend aussi les données recueillies lors des interventions précédentes sur le site (Arkéos, 2018, 2019) et les complète grâce à la consultation de nouveaux documents d'archives et à l'intégration de nouvelles données archéologiques.

L'étude de potentiel archéologique réalisée par Archéotec (2018) a également été consultée, notamment pour les données concernant la construction du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard. Des photographies d'archives d'Hydro-Québec apportent également des informations intéressantes sur ce sujet. Enfin, le répertoire du patrimoine culturel du Québec, ainsi que les rapports d'intervention associés au site BjFj-85 (église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie) ont été consultés pour en tirer les principales données historiques liées au lieu de culte actuel (Gates St-Pierre et Grondin, 2008, 2009).

3

Environnement naturel et culturel

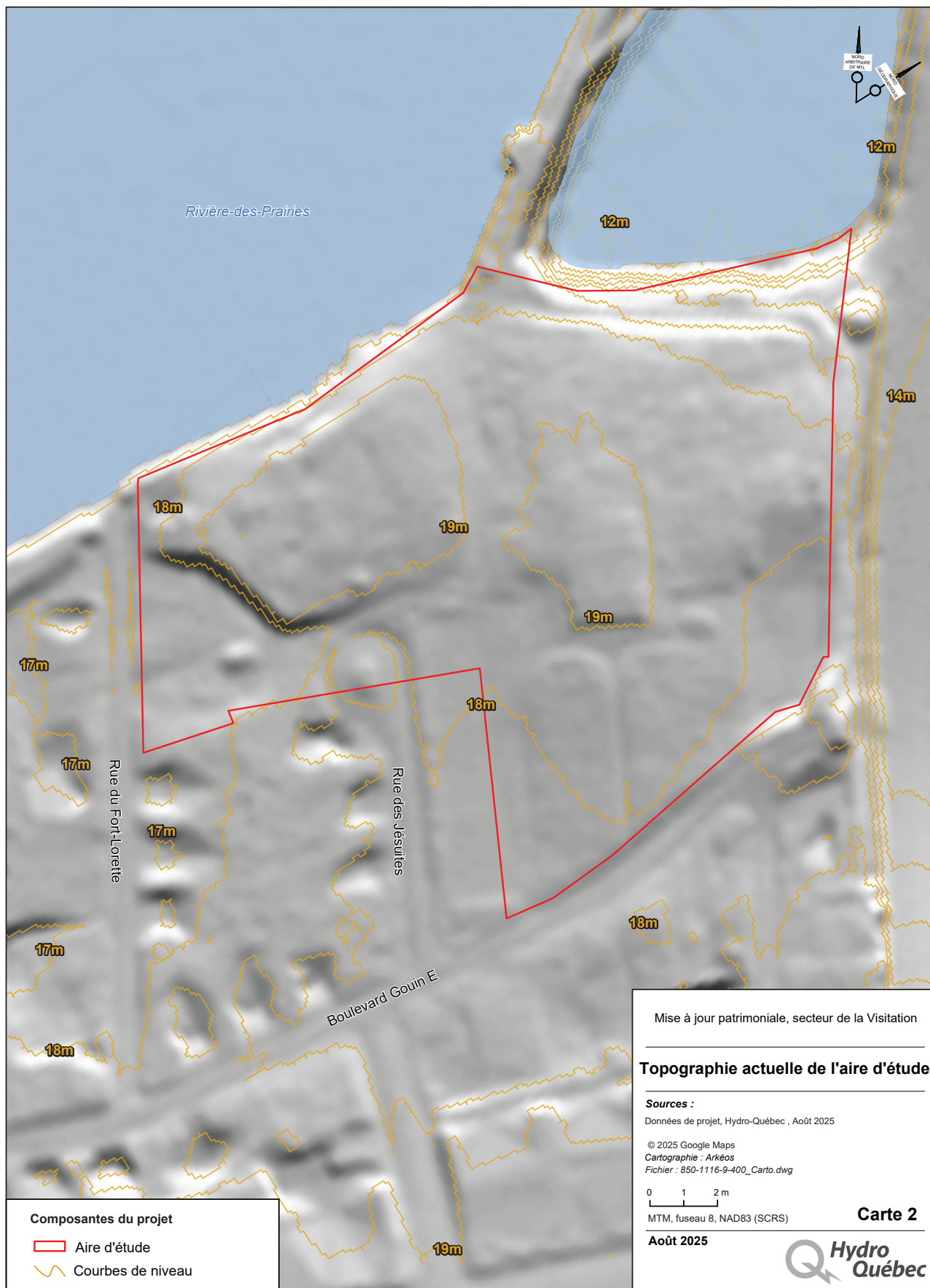
3.1 Évolution du territoire et habitabilité

L'aire d'étude est située sur la rive nord¹ de l'île de Montréal, en bordure de la rivière des Prairies. Elle regroupe les lots 2 494 474, 2 494 475, 1 745 374 et 1 741 341 du cadastre du Québec. Elle recoupe en partie un replat légèrement surélevé en bordure de la rivière des Prairies, à environ 500 m en amont des rapides du Sault-au-Récollet. L'altimétrie actuelle du sommet de ce replat, occupant les trois quarts nord du site, avoisine 20 m au-dessus du niveau moyen marin (NMM). La portion sud du terrain, en contrebas, se situe à une élévation moyenne de 18 m NMM (carte 2).

Le secteur du Sault-au-Récollet a commencé son émergence à la suite de la déglaciation, durant la période marquant la transition entre le régime lacustre du lac à *Lampsilis* et le régime fluvial du proto-Saint-Laurent, soit entre 8 500 et 7 800 ans avant aujourd'hui (AA). Il faut considérer qu'avant cette période le secteur est entièrement submergé et donc impropre à l'occupation humaine.

Dans la région de l'archipel montréalais, cet épisode transitoire est marqué par la formation de larges chenaux résultant de la fragmentation de l'espace lacustre et de l'écoulement accéléré des eaux vers l'estuaire. Un de ces chenaux deviendra la rivière des Prairies. Dès 9 000 ans AA, les premiers rapides se forment autour de l'île Bizard, suivis, au cours des siècles ultérieurs, par les rapides du Cheval-Blanc. À ce moment, les terres de la région montréalaise sont en majorité émergées et d'autres rapides viennent bientôt briser le cours de la rivière des Prairies, dont ceux qui formeront le Sault-au-Récollet.

¹ Sauf indication contraire, le nord arbitraire de Montréal est ici utilisé. Celui-ci suit l'axe du boulevard Saint-Laurent.



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

Vers 8 800 ou 8 700 ans AA, le rivage de Saint-Barthélemy se met en place. Ce rivage, situé entre 18 et 20 m NMM, pourrait correspondre à une phase d'émersion partielle du secteur d'intervention, dont le point haut se trouve entre 19 et 20 m NMM. Toutefois, il est possible qu'à cette époque, des fluctuations du niveau de l'eau aient continué à rendre le secteur inhospitalier, du moins pour des occupations pérennes. Une baisse importante des eaux, jusqu'à environ 12 m en aval de l'archipel, permet définitivement l'émersion du secteur vers 8 000 ans AA. Cependant, entre 6 800 et 5 200 ans AA, une transgression majeure fait temporairement remonter la ligne des eaux à 18-20 m. Le niveau de l'eau s'abaissera ensuite pour rejoindre celui en place au moment des premières occupations humaines dans le secteur.

L'émersion graduelle des secteurs limitrophes à la rivière des Prairies et les remontées ponctuelles des eaux durant les millénaires qui ont précédé son exondation définitive ont certainement contribué à modeler le profil sédimentaire actuel. L'apport de dépôts fluviatiles dans les zones surbaissées qui accueillait périodiquement des petits chenaux secondaires ou de vastes zones marécageuses pourrait ainsi expliquer la variabilité notable de la séquence naturelle des sols observée en divers endroits du secteur.

Le retrait du glacier, suivi du recul des étendues marines et lacustres, fait apparaître un territoire dont les particularités rendront certains lieux plus propices à l'occupation humaine. Le réseau hydrographique constitue certainement un des facteurs primordiaux dans le choix des lieux d'établissement, les déplacements s'effectuant alors plus aisément par voies d'eau. En outre, les cours d'eau représentent une réserve de ressources alimentaires, et leurs abords offrent une vue dégagée sur les environs, ce qui permet d'appréhender les allées et venues d'autres groupes humains.

L'île de la Visitation forme, avec la rive montréalaise, un chenal étroit de quelques dizaines de mètres, propice à l'accostage. Un îlot ponctuant le cours de la rivière et contribuant à morceler les rapides se trouve également face au secteur du site BjFj-184. Avec le rehaussement du niveau de l'eau de la rivière des Prairies en 1930, lors de la construction du barrage hydroélectrique en aval de l'île de la Visitation, les berges au niveau du site sont remblayées et des infrastructures de soutènement mises en place, ce qui a considérablement modifié leur aspect d'origine, tandis que l'îlot face au site a été entièrement submergé pour former ce qui est aujourd'hui identifié comme le haut-fond aux Hiboux.

La présence, face au site, de l'île de la Visitation et d'un îlot (aujourd'hui submergé) constituait sans doute un repère visuel marquant sur l'itinéraire des groupes qui empruntaient la voie de la rivière des Prairies. Ces éléments forment en outre un espace abrité, moins à la vue et aux

eaux moins tumultueuses, qui permet d'accoster aisément et procure à la faune ichthyologique un environnement favorable à la formation de frayères, tant en eaux calmes qu'en eaux vives (MTCP, 1976 : 247). En plus des ressources halieutiques, cet environnement attire une faune mammalienne et avienne abondante, créant un secteur favorable à la trappe et à la chasse. Cette grande diversité de ressources animales se reflète d'ailleurs dans l'éventail des espèces dont témoignent les restes ostéologiques retrouvés sur le site BfJ-184.

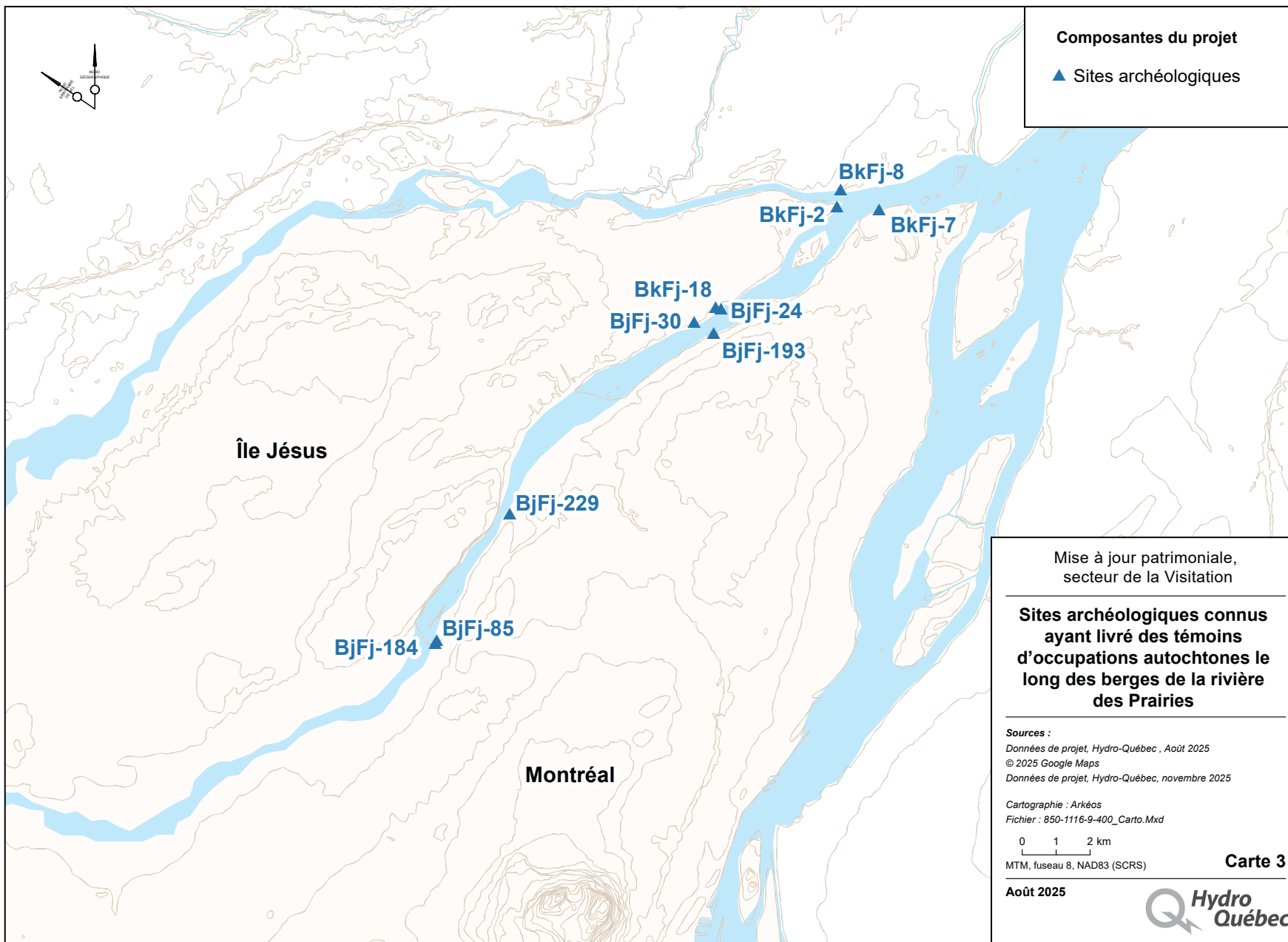
Bien que le secteur de l'archipel montréalais connaisse des périodes de sécheresse liées à des précipitations irrégulières, la capacité de certains sols à retenir une certaine proportion d'eau lors des périodes plus humides en atténue les effets. Les sols du secteur d'intervention constituent ainsi d'excellents candidats à la culture, puisqu'ils présentent un drainage modérément bon, mais aussi une bonne capacité de rétention d'eau, palliant les périodes plus sèches. La végétation d'origine est difficile à reconstituer, mais il est probable que certaines espèces d'arbres ayant persisté au XVIII^e siècle peuplaient déjà les forêts primordiales du Sault-au-Récollet. Ainsi, l'érable à sucre, le hêtre et les caryers, entre autres, ont pu fournir des ressources alimentaires avantageuses (sucre, faînes, noix).

Bien que située à proximité immédiate du cours d'eau, l'aire d'étude, en raison de sa position légèrement surélevée, est protégée au printemps des inondations causées par les crues liées à la débâcle de la rivière. Les occupants avaient donc avantage, il y a des millénaires tout comme au début de l'occupation coloniale, à s'implanter sur la portion haute du terrain.

3.2 Occupation humaine ancienne

À ce jour, le seul élément connu qui démontre une présence autochtone dans le secteur du Sault-au-Récollet avant l'appropriation foncière du territoire par la France est une pointe de projectile abandonnée en marge d'une petite aire de combustion. Datée d'environ 4 000 ans AA², cette pointe a été mise au jour en 1996 sous le parvis de l'église actuelle (Arkéos, 1996). Plus largement, la fréquentation des berges de la rivière des Prairies au cours des millénaires qui ont suivi leur exondation est attestée archéologiquement en quelques endroits, tant sur la rive montréalaise que lavalloise, mais de façon très sporadique (carte 3). Cela ne signifie pas que ces espaces n'étaient pas occupés, ou du moins fréquentés, mais plutôt que les traces subtiles et fugaces qui découlent de cette fréquentation n'ont pas (encore) été mises au jour.

² La datation proposée pour cette pointe, basée sur sa typologie, correspond à la période de l'Archaïque post-laurentien, qui s'étend de 4 450 à 3 650 ans AA.



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

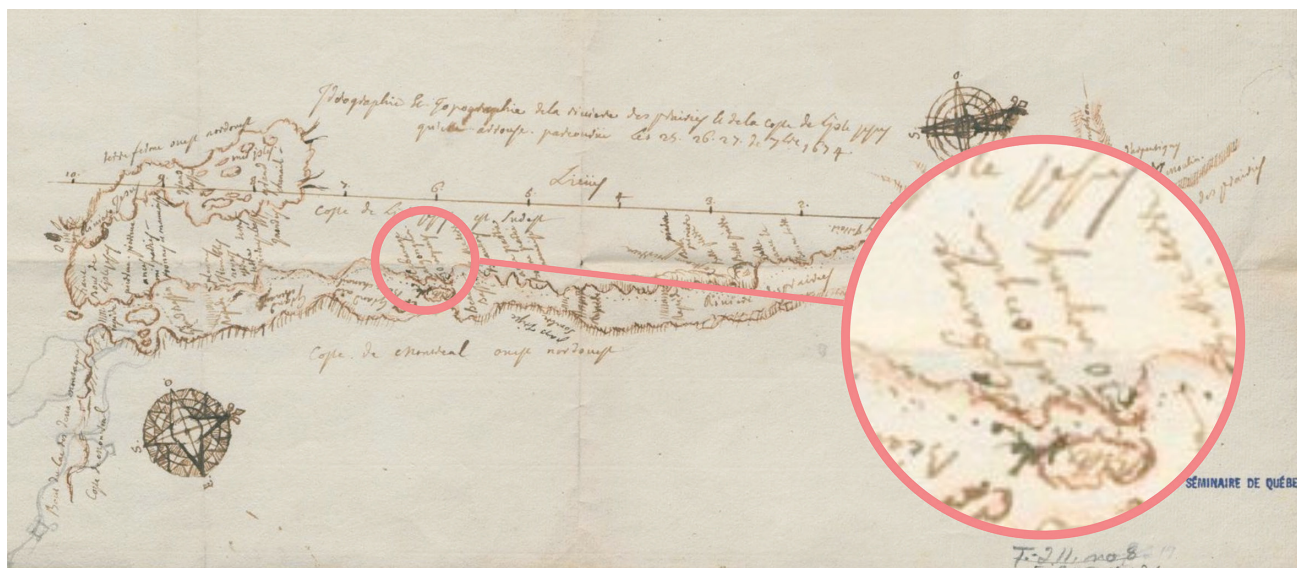


Figure 1 – Extrait d'un plan du père Antoine Dalmas produit en 1674, montrant des « cabanages algonquins » sur la rive de l'île Jésus (Musée de la Civilisation)

Certains documents coloniaux des débuts de l'occupation eurocanadienne attestent en outre du rôle de la rivière comme axe de navigation pour les Autochtones, et parfois même de leur présence encore récente sur ses berges. En 1674, le père Dalmas représente des « cabanages algonquins » sur la rive de l'île Jésus, au niveau de l'actuelle île Paton (figure 1). Avant l'implantation agricole et l'établissement de la mission sulpicienne au Sault-au-Récollet, les rives de la rivière des Prairies sont donc surtout reconnues pour une occupation transitoire ou de passage. De petits groupes de personnes vivant selon un schème d'établissement nomade ont pu faire halte, pour quelques heures ou quelques jours, sur les berges de la rivière, à l'entrée du chenal abrité formé par les îles qui brisent à cet endroit les rapides du Sault-au-Récollet.

Des témoins matériels datant de la période dite du Sylvicole³ ont été retrouvés sur l'île Jésus, à la pointe est et sur la berge du Vieux-Moulin. Par ailleurs, il est connu que des villages semi-sédentaires occupaient autrefois l'intérieur de l'île de Montréal. Il est donc plausible que de petits groupes de pêcheurs venant de ces établissements aient pu également installer des camps de pêche au Sault-au-Récollet au début de la saison estivale, durant la période de fraie des poissons qui fréquentent le secteur. Les traces de leur passage demeurent toutefois à retrouver.

3 En archéologie, le Sylvicole fait référence à une période culturelle qui s'étend de 3 000 à 500 ans AA et voit l'apparition de la poterie dans les assemblages d'artéfacts. Cette production est généralement associée à l'émergence de l'horticulture et de villages semi-sédentaires, un schème d'établissement retrouvé principalement parmi les populations iroquoiennes.

3.3 Appropriation foncière seigneuriale (1673-1680)

L'occupation humaine soutenue et intensive de l'aire d'étude s'amorce avec l'appropriation foncière du territoire par l'administration coloniale, dans un but de mise en valeur agricole. Avec le régime seigneurial, la prise de possession du territoire passe par sa division parcellaire, selon un découpage foncier qui permet le suivi administratif du cens et des rentes, ainsi que des lods et des ventes que les censitaires doivent verser aux seigneurs. En 1663, le Séminaire de Saint-Sulpice obtient la seigneurie de l'île de Montréal. Dès le milieu du XVII^e siècle, le territoire de l'île est aussi graduellement divisé en côtes regroupant habituellement deux rangs de concessions dont les limites, l'étendue et la localisation relative sont enregistrées au livre terrier.

En 1673, la terre qui accueillera plus tard la mission du fort Lorette est concédée par François Dollier de Casson à Gilles Monin dit Lafleur, charpentier. La terre concédée mesure alors quatre arpents (234 m) de front sur la rivière des Prairies et s'étire sur vingt arpents (1,17 km) vers l'intérieur de l'île. Trois ans auparavant, en 1670, la mission de la Montagne avait été établie au pied du mont Royal par les Sulpiciens. L'établissement de cette première mission sur l'île s'inscrit dans un effort de conversion et d'assimilation des Autochtones, déployé dès les débuts de la colonisation française en Amérique du Nord. Pour ce faire, le gouvernement royal accorde des gratifications aux ordres religieux afin de mettre en place les infrastructures nécessaires. Pour le Séminaire de Saint-Sulpice, qui assume le double rôle de missionnaire et de seigneur, ces missions remplissent, comme nous le verrons, des mandats à la fois évangéliques et économiques. En 1680, l'arrivée de François Vachon de Belmont, prêtre sulpicien, à la mission de la Montagne marque un tournant décisif dans l'histoire du Sault-au-Récollet.

3.4 De la montagne au saut (1680-1696)

Dès son arrivée à la mission du fort de la Montagne, Vachon de Belmont souhaite relocaliser cette dernière aux abords de la rivière des Prairies. Dans ses correspondances avec Tronson, directeur du Séminaire de Paris, il expose les diverses raisons de cette volonté (Tremblay, 1981 : 89-95).

En 1685, les effets néfastes du commerce de l'eau-de-vie sur les Autochtones établis à la Montagne deviennent l'argument principal pour obtenir l'autorisation de déplacer la mission. Cet argument sera répété à outrance à partir de cette époque et sera ensuite repris dans tous les récits concernant l'établissement de la mission du fort Lorette. En mettant les Autochtones convertis, leur christianisation et leur bien-être au centre des motivations invoquées, le Séminaire adoptait une posture plus propice à l'obtention des gratifications royales nécessaires au financement du déménagement.

Un second argument avancé par Belmont est toutefois plus susceptible d'avoir réellement convaincu le Séminaire de Paris d'acquiescer à sa demande. Dans une lettre datée de 1685, Belmont stipule que les terres du domaine de la Montagne, exploitées jusque-là par les Autochtones, appartiennent de fait au Séminaire et qu'il serait possible de les récupérer lorsque les Autochtones n'y seront plus (Correspondances de Tronson dans Tremblay, 1981 ; Boily, 2006). Ainsi, le transfert de la mission de la Montagne permettrait aux Sulpiciens de disposer du domaine comme bon leur semble, de concéder les terres entourant le fort et d'en générer des profits exponentiels, puisque des terres déjà défrichées et mises en culture sont bien plus rentables (Renaud, 2012). Si Tronson se montre intéressé, il incite toutefois Vachon de Belmont à la patience, alléguant les risques que les gratifications royales soient interrompues et que ce projet déplaise aux autorités coloniales (Correspondances de Tronson dans Tremblay, 1981 ; Boily, 2006).

En dépit des avertissements, Vachon de Belmont décide d'aller de l'avant avec son projet, dans lequel il injecte sa fortune personnelle. En 1689, il devient locataire en son nom d'un terrain de 180 arpents au Sault-au-Récollet, en vue de l'aménagement d'une mission (Arkéos, 1995). La terre ainsi baillée est toujours, à cette époque, contiguë à des terres non concédées. Deux ans après la signature du bail de location, Vachon de Belmont joint le geste à l'intention et signe un marché de construction avec les charpentiers Léonard Paillard et Jean Lacroix pour la construction d'un fort au Sault-au-Récollet (Adhémar, 1691, Archives de Saint-Sulpice). Les archives de Saint-Sulpice conservent une transcription de ce document, daté du 22 janvier 1691.

Le marché de construction précise que le fort « sera construit de cent pieds [français] sur toutes les quatre faces ». Il y est également fait état de plusieurs détails techniques, notamment les dimensions des poteaux formant les palissades, leur mode de construction et les essences de bois dans lesquelles ils devront être taillés. Le 10 février de la même année, un marché est conclu entre les charpentiers susnommés et Pierre Chauvin pour le transport du bois de charpente jusqu'au site du fort à construire. Chauvin s'y engage à livrer le bois « incessamment » pour qu'il soit « à pied d'œuvre auparavant la fonte des neiges ». Le chantier semble donc en voie de progresser.

Un mois plus tard, cependant, le 13 mars 1691, une ordonnance du bailli Deschambault nous apprend l'existence d'un conflit entre les charpentiers et le Séminaire. Les premiers considèrent qu'ils ne peuvent terminer le fort commandé avec les ressources prévues et demandent que le montant du contrat soit revu à la hausse, tandis que le second les presse de terminer le fort tel que demandé et conformément au contrat signé seulement deux mois auparavant. Finalement, le bailli ordonne aux charpentiers de poursuivre les travaux convenus dans le marché de construction, au risque de se faire saisir leurs biens. La date d'achèvement du fort et le respect ou non des caractéristiques prévues au marché d'origine demeurent inconnus ; aucun autre document n'en fait

état. Une période de relative inactivité semble suivre, le Séminaire n'ayant toujours pas entériné le déménagement de la mission.

Un événement malheureux donnera à Vachon de Belmont l'approbation tant attendue : en septembre 1694, un incendie détruit l'ensemble du village autochtone de la mission de la Montagne (figure 2). C'est ce qui poussera finalement le Séminaire de Paris et les autorités coloniales à approuver le déplacement de la mission au Sault-au-Récollet (Tremblay, 1981). Malgré l'incendie qui a ravagé la majorité des bâtiments et malgré l'intention de transférer la mission au Sault-au-Récollet, la mission autochtone de la Montagne est néanmoins reconstruite. En effet, il faudra attendre l'année 1696 pour qu'une première vague de familles autochtones déménage à la nouvelle mission. Deux autres migrations auront lieu par la suite, en 1699, puis en 1704 et 1705 (Rousseau, s.d., Archives de Saint-Sulpice).

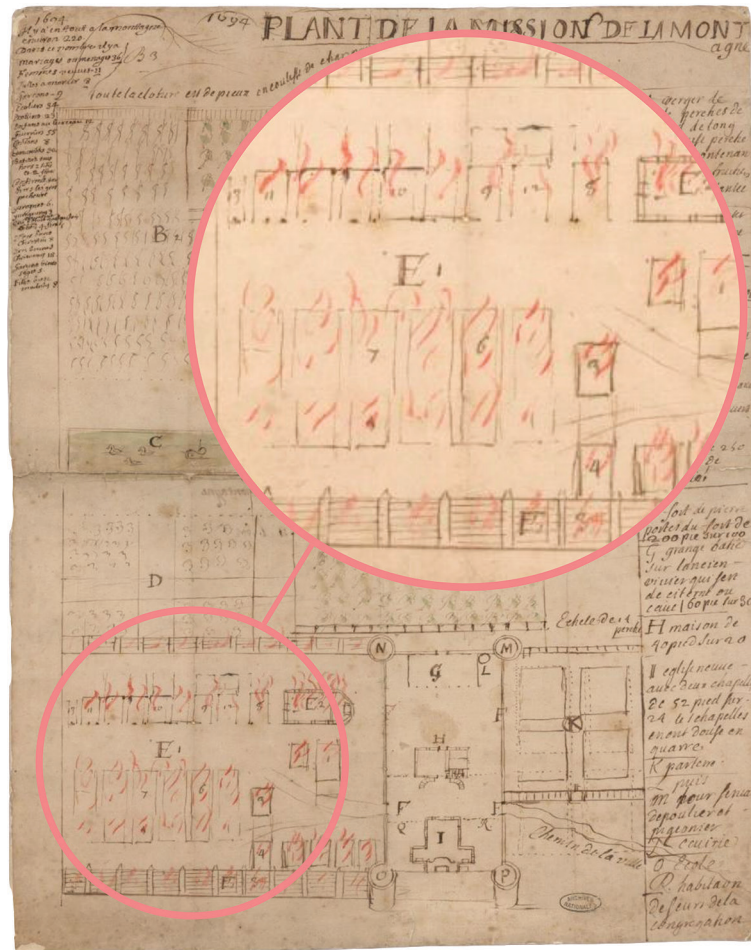


Figure 2 – Plan de la mission de la Montagne dressé par Vachon de Belmont en 1694 et montrant le village en flammes (Bibliothèque et Archives Canada)

Dans l'intervalle, des actions sont entreprises pour rendre la nouvelle mission prête à accueillir la population de la Montagne. En novembre 1694, les Seigneurs échangent 600 arpents de la côte Sainte-Catherine à des habitants du Sault-au-Récollet dans le but d'intégrer leurs terres au domaine seigneurial du Sault-au-Récollet (Tremblay, 1981 : 93). Ces terres seront exploitées et mises en valeur par les Autochtones résidant à la mission. À cet effet, quelques mois plus tard, soit en janvier 1695, les Sulpiciens signent un contrat avec Jean-Baptiste Quenneville pour la coupe du bois sur une parcelle de 21 arpents située « au-dessus de l'habitation de Lafleur » (P1-6-39-1095C, Archives de Saint-Sulpice).

Ce contrat suggère que Monin dit Lafleur, le premier censitaire, avait érigé une habitation sur son lot et qu'elle s'y trouve toujours en 1695. De plus, le marché stipule que les arbres « qui se trouveront propres pour faire des pieux pour le fort » doivent être conservés sur une longueur de 18 à 20 pieds, contrairement au reste du bois qui doit être débité en sections de 9 à 10 pieds. Est-il ici question du fort institutionnel, ou du fort destiné à contenir le village pour lequel le défrichage est entrepris ?

Toujours est-il que Quenneville n'avait que deux mois et demi pour compléter la tâche, puisque le contrat demandait que le tout soit rendu « faits et parfaits à la fin du mois de mars prochain ». Les contrats d'échange de terres et le marché conclu avec Quenneville illustrent bien les efforts déployés par les Sulpiciens pour établir rapidement la mission du fort Lorette au Sault-au-Récollet.

3.5 La mission du fort Lorette (1696-1721)

Avant même de débiter le transfert des premiers Autochtones vers la mission du fort Lorette, les Messieurs de Saint-Sulpice s'assurent de conserver la pleine propriété des terres du Sault-au-Récollet. Ainsi, aucune concession n'est faite aux Autochtones : les terres sont réservées et accordées verbalement aux Autochtones qui s'installent au Sault-au-Récollet. S'ils quittent la mission de façon définitive, quelle qu'en soit la raison, le Séminaire reprend ces terres de plein droit. Par ailleurs, contrairement à ce qui se faisait à la mission de la Montagne, les Autochtones ne peuvent plus louer les terres qu'ils ont défrichées aux colons français ; toutes les transactions doivent désormais passer par les Sulpiciens (Tremblay, 1981).

Si les considérations morales représentaient certainement une motivation à court terme et un argument convaincant pour l'obtention d'un financement royal, le déménagement de la mission offrait surtout, à plus long terme, des avantages fonciers et un atout économique substantiel. Il ouvrait également la voie à la reproduction, au nord de l'île, d'un modèle similaire à celui de la mission de la Montagne, avant que celle-ci ne ferme et que la population autochtone soit

définitivement évincée de la seigneurie de Montréal. C'est dans cette perspective que les seigneurs ont défini les modalités d'occupation de la nouvelle mission du Sault. Les Autochtones devenaient à toutes fins pratiques des locataires du domaine, qu'ils mettaient en valeur pour l'usufruit des seigneurs, dans une logique de faire-valoir indirect répandue dans la région montréalaise au XVIII^e siècle (Dépatie, 2018).

Les Sulpiciens devaient donc compter, pour l'accomplissement de cette dépossession foncière, sur le départ volontaire des gens de la Montagne vers le Sault, ce qui s'effectuera graduellement dès 1696. Le déplacement ne fait toutefois pas l'unanimité et les Sulpiciens doivent user d'ingéniosité pour les convaincre de s'établir à la nouvelle mission. Dans une lettre du 17 avril 1698, Tronson écrit à Belmont : « Le meilleur de tous les moyens pour les fixer à Lorette et de les y attirer est de faire en sorte qu'ils y trouvent plus de commodités qu'ailleurs » (Archives de Saint-Sulpice, cité dans Boily, 2006). Aussi, plusieurs grands festins et cadeaux sont offerts aux Autochtones de la mission du fort Lorette afin d'inciter leurs confrères à les rejoindre.

En parallèle, les terres des côtes Sainte-Catherine et Notre-Dame-des-Neiges, situées à proximité de la mission de la Montagne, sont progressivement concédées à des colons français, et ce, dès la fin du XVII^e siècle. D'autres terres du domaine, anciennement exploitées par les Autochtones, sont désormais cultivées par des fermiers engagés par les Sulpiciens (Tremblay, 1981). Ces dispositions, prises par les Messieurs de Saint-Sulpice, mènent inévitablement à l'enclavement des Autochtones de la Montagne. Selon Boily (2006), le Séminaire est conscient d'avoir réuni les conditions propices au départ des Autochtones vers le fort Lorette. Il ne reste plus qu'à attendre que les terres s'appauvrissent et que les forêts environnantes soient coupées et vidées de leur faune : sans ressources, ceux qui restent n'auront d'autre choix que de quitter la Montagne. Ainsi, Tronson écrit en 1699 :

« Vous avez bien fait de faire aller à la Rivière des Prairies les Sauvages de la Montagne que vous avez pu disposer à ce changement [...]. Il faut ménager ceux qui restent pour les disposer autant que vous pourrez à suivre peu à peu l'exemple des autres. Monsieur Dollier a raison de dire qu'il n'y a pas d'apparence de les y contraindre et de les chasser. » (Lettre de Tronson à Mariet, 16 avril 1699, cité dans Tremblay, 1981 : 94).

Malgré la stratégie du Séminaire et le développement intensif des terres en bordure du domaine de la Montagne, un certain nombre d'Autochtones refusent de déménager et y demeurent un certain temps, vraisemblablement jusqu'en 1731 (Maurault, 1925 : 21, cité dans Boily, 2006).

Le recensement de la colonie réalisé en 1698 offre un instantané démographique intéressant, puisque la Montagne et le Sault-au-Récollet y figurent conjointement. Deux ans seulement après le début officiel du déménagement de la mission, 41 % de la population autochtone totale réside au Sault-au-Récollet. Les 25 terres qui y sont déjà mises en valeur produisent 60 % des minots de blé français et 67 % des minots de maïs enregistrés pour l'ensemble des deux missions.

En 1700, à la mort de Marie Marthe Richaume, propriétaire du lot baillé au Séminaire pour y ériger la mission du Sault, les seigneurs de Montréal rachètent les parts des héritiers pour une somme de 400 livres. La propriété leur revient de plein droit en 1708 par un acte de rétrocession et est ainsi intégrée au domaine seigneurial (Boily, 2006). La même année, le 1er février 1700, un contrat de charpenterie pour la construction d'une chapelle au Sault-au-Récollet est passé entre monsieur Gay, prêtre sulpicien de la mission, et messieurs Teysseraud et Dasny. On y prévoit la construction d'une chapelle de 60 pieds de long sur 27 pieds de large, d'une hauteur en carré de 13 pieds. La chapelle sera faite de bois, assemblée en pièce sur pièce, et le contrat détaille scrupuleusement le mode d'assemblage des murs et de la charpente du toit, qui devra en outre arborer un clocher « comme est celui des Dames et Religieuses hospitalières de cette ville » (BANQ : 17000201).

L'emplacement de la chapelle n'est pas spécifié, si ce n'est qu'il sera désigné aux charpentiers par Monsieur Gay. Il est à noter, toutefois, que quelques sources primaires associent la chapelle davantage au village autochtone qu'au fort des missionnaires. Ainsi, dans le témoignage d'un captif néo-anglais amené en 1708 pour vivre à la mission du Sault-au-Récollet, il est mentionné que le village (qu'il appelle un « fort ») possède sa « *meeting house* », une expression employée plus loin en référence aux lieux de culte catholiques (Coffin & Bartlett, 1845 : 333).

En outre, dans son procès-verbal d'arpentage du « fort des sauvages », effectué en 1721, Angers décrit le village comme « composé de trente-deux cabanes et une église [...] sans y comprendre les bastions ni la maison et cour des sœurs de la Congrégation qui sont résidentes à ladite mission ». Ajoutons, à titre comparatif, que la chapelle de la mission de la Montagne était initialement située à l'intérieur du village autochtone, avant d'être reconstruite, en 1696, dans l'enceinte du fort de la mission.

En 1704, la mission de la Montagne ferme ses registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, tandis que le cimetière est déplacé au fort Lorette l'année suivante, marquant ainsi officiellement sa fermeture (Renaud, 2012). À partir de 1705, les activités missionnaires sur le territoire de l'île se concentrent exclusivement au Sault-au-Récollet. En 1701, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui résidaient auparavant à la Montagne, déménagent au Sault-au-Récollet, où elles ont fait aménager un couvent grâce à une gratification royale de 3 000 livres (Lambert, 1969 : 41).

Elles y enseignent, avec les missionnaires du Séminaire, la doctrine chrétienne aux jeunes filles et jeunes garçons autochtones (Faillon, 1853). Sont également enseignés la lecture, l'écriture, la langue, le chant, la musique et le mode de vie à la française (Renaud, 2012). Les jeunes filles y apprennent les travaux manuels féminins, tandis que les jeunes garçons sont initiés à un métier (tailleur, cordonnier, tourneur, maçon, etc.).

En 1707, trois prêtres du Séminaire, messieurs Gay, Quéré et de Belmont, donnent chacun une somme d'argent au Séminaire pour former un fonds destiné à constituer une rente annuelle pour « l'entretien d'un prêtre qui instruira les sauvages du Canada dans une mission établie et formée en vilage sedantaire comme le vilage dit à présent de laurette en l'isle de Montréal ». Ils ajoutent toutefois une clause indiquant que cette rente devra être versée, que le vilage demeure où il est ou « qu'il soit transféré ailleurs par l'ordre de messieurs de Séminaire de St-Sulpice ». Ainsi, seulement deux ans après le déménagement complet de la mission de la Montagne au Sault, l'idée d'un second déplacement germe déjà.

À la mission, les Sulpiciens tentent d'initier les Autochtones à l'agriculture européenne. S'ils cultivent en effet le blé français, force est de constater que l'agriculture traditionnelle domine toujours. En 1715, Gédéon de Catalogne consigne dans ses mémoires quelques éléments qui nous en apprennent davantage sur la prédominance et la diversité des pratiques agricoles traditionnelles autochtones. Il écrit :

« La mission du Sault au récollet ou nouvelle lorette [...] est desservie par deux prestres du Séminaire et deux filles de la Congrégation pour l'instruction des filles. Les terres quoy que pierreuses sont bonnes, produisant quantité de blé d'inde, fèves d'aricot, citrouille, melons et soleils [tournesols ?] qui sont les semences ordinaires de ces nations. Les terroirs y sont bons pour les arbres fruitiers, cependant ces gens là n'en cultivent point. Comme il y a quantité d'érables, les femmes sauvagesses font quantité de sucre qu'elles portent vendre à la ville de mesme que l'herbe de Capillaire⁴ en esté qu'elles portent vendre par ailleurs sansse donner le soing de la faire secher. Il n'y a que les femmes qui font les commerces et même qui cultivent les champs. Les hommes ne s'occupent que la chasse, la peche et la guerre [...] » (Catalogne, 1715).

4 L'herbe de Capillaire, ou Capillaire du Canada, correspond à l'Adiante pédalée (*Adiantum pedatum*), une fougère indigène commercialisée en Nouvelle-France pour ses propriétés médicinales. Connue et utilisée par les Autochtones, l'adiante s'avère être un remède efficace contre les infections pulmonaires et, selon Desrochers (1936), contre la tuberculose pulmonaire (phtisie pulmonaire) en particulier. Cette fougère compte désormais parmi les espèces menacées au Canada. Sources : https://www.flore laurentienne.com/flore/Groupes/Pteridophytes/007_Polypodiacees/03_Adiantum/pedatum.htm <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/adiante/index.html>

Malgré leurs efforts, les missionnaires ne réussirent jamais véritablement à changer le mode de vie des Autochtones vivant à la mission du fort Lorette. Selon Garneau (2012), il faut d'ailleurs nuancer l'ascendance exercée par les missionnaires sur les Autochtones, qui conservaient, somme toute, une certaine indépendance. Si les chasseurs et leurs familles demeuraient à la mission durant l'été, ils la quittaient à l'arrivée de l'hiver et s'absentaient pendant quatre à cinq mois, selon un rythme saisonnier peu compatible avec les exigences de l'agriculture à la française.

L'alimentation carnée semble avoir largement dépendu de l'apport en viande sauvage. Les animaux d'élevage n'étaient pas nombreux à la mission, du moins selon les recensements, qui ne font état que de cinq cochons en 1698 et quatre chevaux en 1716. C'est également ce qui se dégage du registre archéologique sur le site du fort. En 1708, Joseph Bartlett décrit l'alimentation au village de la mission comme suit :

« They would sometimes soak corn, and break it between two stones; then boil it with the flesh of beaver – sometimes with the innards of cattle obtained from the French; and frequently they would kill a dog, and cut and boil the flesh with squatted corn; of which they would make a feast. »

(Coffin et Bartlett, 1845 : 333)

L'organisation des composantes bâties de la mission ne nous est connue que très partiellement via la documentation de l'époque. Il y avait vraisemblablement, à la mission, deux enceintes distinctes : l'une accueillant les habitations ou « cabanes » du village autochtone ainsi que la chapelle ; l'autre, la maison des missionnaires et, fort probablement, d'autres bâtiments utilitaires, comme une étable, une écurie, voire une maison pour un fermier. Il est impossible de savoir si ces enceintes étaient contiguës ou, si elles ne l'étaient pas, quelle distance les séparait.

Il est également incertain si la maison des sœurs de la Congrégation se trouvait incluse dans l'enceinte du fort des missionnaires, comme à la mission de la Montagne, ou si elle était plutôt associée au village, comme au lac des Deux-Montagnes, ou encore si elle se trouvait en dehors de l'une ou l'autre des enceintes.

3.6 Du saut au lac (1721)

Dès 1712, les Sulpiciens envisagent concrètement le transfert de la mission du fort Lorette et cherchent à obtenir l'aide du Séminaire de Paris pour l'obtention d'une nouvelle seigneurie en bordure du lac des Deux-Montagnes. Dans une lettre datée de 1712, trois arguments sont mis de l'avant pour justifier cette demande. D'abord, il est affirmé que les terres déjà défrichées de

la mission du fort Lorette offrirait la possibilité d'ouvrir rapidement une nouvelle paroisse à la colonisation, tandis que les bâtiments du fort permettraient de loger le curé de la paroisse et d'aménager une ferme pour sa subsistance. On invoque aussi des arguments militaires, en soulignant que la situation géographique de la nouvelle mission, en amont de l'île de Montréal, offrirait à la colonie une meilleure protection contre les Iroquois. Enfin, on avance que la nouvelle mission serait située à un meilleur endroit, tant pour l'agriculture, la chasse et la pêche que pour le commerce avec les Nations du Pays-d'en-Haut. Elle serait par ailleurs mieux située pour accueillir les Autochtones voulant se convertir au christianisme et, étant plus éloignée de la ville, permettrait de limiter l'accès aux boissons alcoolisées (Archives de Saint-Sulpice, dans Tremblay, 1981 : 118-119).

Cependant, cette volonté dissimule, une fois encore, d'autres motivations. Le risque que les gratifications royales ne soient plus octroyées plane depuis les années 1704-1705, et ce risque transparaît dans la façon dont les Sulpiciens emploient cet argent depuis 1706. Celui-ci ne sert désormais plus seulement à l'éducation des Autochtones, mais aussi aux besoins des missionnaires et du Séminaire de Montréal (Boily, 2006). Afin d'assurer sa stabilité économique, le Séminaire de Montréal doit accroître l'établissement de colons dans la seigneurie de l'île de Montréal. Or, les terres du domaine du Sault-au-Récollet, en grande partie défrichées par les Autochtones, présentent l'avantage de pouvoir fournir rapidement des revenus supplémentaires au Séminaire.

Dès 1714, des démarches sont entreprises en vue du déplacement de la mission hors de l'île de Montréal et de l'obtention d'une nouvelle seigneurie au lac des Deux-Montagnes. Après de nombreux pourparlers, la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes est officiellement concédée le 17 octobre 1717. Au final, la seigneurie est accordée aux Sulpiciens et les Autochtones n'y auront, comme au fort Lorette, aucun droit de propriété – une situation qui jetait les bases d'un conflit appelé à perdurer jusqu'à aujourd'hui (Tremblay, 1981).

Déménager un village n'est pas chose simple. Pour faciliter le transport de matériel, le déménagement a lieu en février, ce qui permet de traverser le lac gelé et d'éviter un transport par barges. Un procès-verbal d'arpentage effectué en août 1721 nous informe sur les dimensions et la composition du village de la mission du Sault-au-Récollet plusieurs mois après son délaissement :

« [...] le fort des Sauvages composé de trente-deux cabanes et une église qui est à ladite Mission, lequel dit fort ai trouvé contenir savoir : trois cent soixante-treize pieds de long et de largeur cent quatre-vingt-dix pieds par un bout et deux cent vingt pieds par l'autre bout [...] Il peut tenir dans le dit fort encore dix cabanes en réservant une place de quatre-vingt pieds de large sur toute la longueur du dit fort. »

(Angers, 1721).

Ainsi, les cabanes du fort Lorette sont toujours debout au mois d'août, lorsque Angers y effectue son constat, soit environ six mois après le déménagement officiel de la mission vers le lac. Angers décrit plus loin les dimensions des habitations : une seule regroupe cinq feux et fait office de lieu de rassemblement, tandis que les autres comportent deux feux, chacune permettant d'héberger quatre familles. Il s'agit donc d'un village pouvant accueillir, selon l'arpenteur, quelque 134 familles ; un nombre réaliste considérant qu'en 1716 le recensement faisait état de 397 Autochtones résidant au Sault-au-Récollet. La population du village avait plus que triplé depuis l'établissement de la mission en 1696. Selon les mesures données par Angers, le village occupait une superficie de 2,5 arpents, ce qui correspond à 8 547 m². Il s'agissait donc d'un établissement villageois de taille considérable, impactant nécessairement le paysage culturel local. Or, après 1721, aucune mention n'est faite de ce village dans la documentation administrative, bien qu'il continue d'être occupé par quelques familles récalcitrantes au déménagement jusque dans les années 1730.

3.7 Domaine seigneurial (1721-1736)

Dès le début des négociations pour l'obtention d'une nouvelle seigneurie au lac des Deux-Montagnes, les Messieurs de Saint-Sulpice entreprennent la concession des terres aux extrémités de ce qui deviendra le premier rang de la paroisse du Sault-au-Récollet. Entre 1696 et 1721, ce sont 23 terres qui sont concédées (Tremblay, 1981).

En 1721, le domaine des Sulpiciens ne fait plus qu'environ 68 arpents de front sur 100 arpents de profondeur (figure 3). Il est bordé à l'ouest par le lot 411 et à l'est par le lot 1105 (Tremblay, 1981). Tout porte à croire qu'à cette époque, le Chemin du Roy (l'actuel boulevard Gouin) est aménagé depuis quelques années déjà.

Nous l'avons vu, la mission du fort Lorette est officiellement transférée au lac des Deux-Montagnes en 1721. À nouveau, plusieurs Autochtones résistent au transfert, et une vingtaine de familles resteront au Sault-au-Récollet jusqu'au début de la décennie 1730 (Renaud, 2012). Cela n'empêche toutefois pas les Sulpiciens de concéder les terres du premier rang, de part et d'autre du domaine. Ainsi, 23 nouvelles concessions sont octroyées entre 1722 et 1727, si bien qu'en 1728, la majorité des terres du Sault-au-Récollet est déjà concédée.

Les terres du domaine, pour leur part, ne sont pas immédiatement ouvertes à la colonisation « pour éviter la peine que cela pourrait faire à M. Gay et aux Sauvages, mais encore pour ne pas faire croire au public et à la Cour que ça est le motif d'intérêt qui a fait entreprendre ce transport [à la mission du lac des Deux-Montagnes] » (Lettre de M. Magnien à Chaumaux datée du 26 mai 1722, citée dans Tremblay, 1981). Néanmoins, les concessions des dernières années mènent

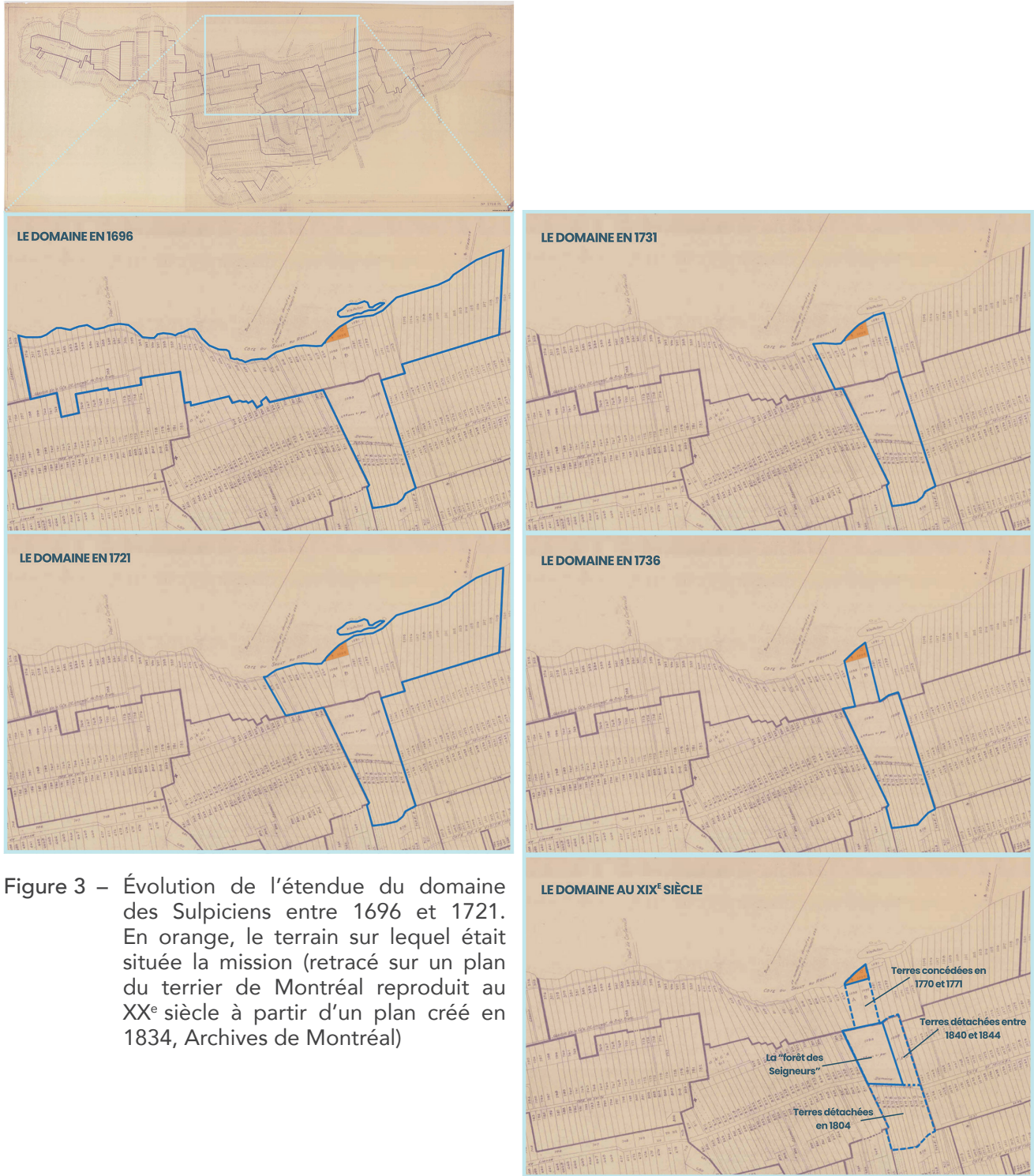


Figure 3 – Évolution de l'étendue du domaine des Sulpiciens entre 1696 et 1721. En orange, le terrain sur lequel était située la mission (retracé sur un plan du terrier de Montréal reproduit au XX^e siècle à partir d'un plan créé en 1834, Archives de Montréal)

Figure 4 – Évolution de l'étendue du domaine des Sulpiciens entre 1731 et le XIX^e siècle. En orange, le terrain sur lequel était située la mission (retracé sur un plan du terrier de Montréal reproduit au XX^e siècle à partir d'un plan créé en 1834, Archives de Montréal)

lentement mais sûrement à l'encerclement de l'ancienne mission, comme cela s'était produit à la Montagne, poussant irrémédiablement les Autochtones à quitter les lieux (Tremblay, 1981 ; Boily, 2006).

La prise en charge des deux fermes du domaine par des colons français, au début des années 1720, a certainement contribué à cet enclavement. Un premier bail à métayage à moitié fruit est signé en 1722 par François Roy dit Lapensée et sa femme (qui habitent sur le lot 414), pour une durée de sept ans. Ce bail est renouvelé en 1729. Les documents relatifs au premier bail nous renseignent sur l'importance du cheptel de la ferme et les divers outils fournis par les Sulpiciens pour son entretien. En 1723, le Séminaire engage Pierre Ouimet et sa femme pour administrer la seconde ferme. Le contrat est renouvelé jusqu'en 1732. À cette date, ils sont remplacés par Ignace Bourdon et Madeleine Quenneville, qui signent un bail à métayage à moitié fruit pour une durée de cinq ans (Tremblay, 1981 : 109-110).

L'aveu et dénombrement de 1731 décrit brièvement le domaine des Sulpiciens au Sault-au-Récollet, qui correspond alors à l'emplacement de l'ancien fort de la mission et aux fermes affermées (figure 4). On peut y lire :

«Un autre Domaine scitué au Lieu dit le sault aux Recolets sur le bord de la Rivière des prairies distant de la ville d'environ deux Lieües et demie de trente six arpens ou Environ allant en pointe sur environ cent arpens de profondeur, sur lequel il y a deux fermes et la maison seigneuriale qui conste scavoir : La maison seigneuriale construite en pierre a deux Etages de quarente pieds de long sur vingt quatre de large, couverte en planches renfermée dans une Cour d'environ un demy arpent en superficie close de muraille et dans laquelle est aussy construite en maçonnerie une Ecurie de vingt pieds de long sur quinze pieds de large Et à costé de la dite Enceinte est une Chapelle de piece sur piece d'environ cinquante pieds de Long sur vingt pied de large. »
(Aveu et dénombrement de 1731, cité dans Normand, 1943).

Nous remarquerons d'abord, dans ce passage, l'absence de toute mention de l'ancien village autochtone de la mission. Il est pourtant fort probable que plusieurs des cabanes du village sont alors toujours en usage, puisqu'une vingtaine de familles demeureraient encore au Sault. Landry (1992) parle d'une migration vers Deux-Montagnes s'échelonnant de 1721 à 1736. Ainsi, au moment de la rédaction de l'aveu de 1731, des familles autochtones occupent encore sans doute l'ancien village, en partie délaissé. Cependant, avec la fermeture officielle de la mission, les Autochtones restés sur place deviennent, à toutes fins pratiques, des squatteurs du domaine, passibles d'être délogés en toute impunité. Comme l'objectif de l'aveu et dénombrement est de

refléter l'occupation effective du territoire en vue d'en évaluer la rentabilité, il n'était manifestement pas utile d'y mentionner la présence de squatteurs ne versant aucun dû aux seigneurs, ce qui explique cette omission, qui n'équivaut certainement pas à une absence d'occupation.

L'aveu de 1731 contient la première mention des dimensions de la maison seigneuriale, que l'on associe à l'ancienne maison des missionnaires, bien qu'il ne soit pas exclu que des modifications y aient été apportées suite à l'abandon de la mission, afin de répondre aux besoins du domaine. Le bâtiment, de taille considérable, se trouvait alors dans une cour close de muraille, ce qui suggère un probable remplacement de l'enceinte de bois par une enceinte maçonnée, avec possiblement un agrandissement de l'espace délimité. En effet, la superficie décrite, un demi-arpent (1 709 m²), est supérieure à la superficie prévue au marché de charpenterie du fort de 1691, laquelle devait être de 100 pieds de côté (1 056 m²). Fait notable, l'aveu de 1731 précise en toutes lettres que la chapelle se trouve à l'extérieur de l'enceinte qui abrite la maison seigneuriale. Les dimensions approximatives données pour la chapelle à cette date correspondent *grosso modo* à celles stipulées dans le contrat de charpenterie de 1700, à quelques mètres près ; de 19,20 m par 8,60 m, elles passent à 16 m par 6,40 m. En 1731, une écurie en maçonnerie complète le complexe seigneurial. Il est toutefois impossible de savoir si elle s'y trouvait déjà au temps de la mission ou si son aménagement concorde avec le remplacement de l'enceinte de bois par une enceinte de pierre. Notons enfin qu'aucune mention n'est faite du couvent des sœurs.

Finalement, les Autochtones qui résidaient toujours à l'ancienne mission du fort Lorette, ne pouvant plus pratiquer l'agriculture traditionnelle sur les terres du domaine, furent contraints de rejoindre la mission du lac des Deux-Montagnes. C'est probablement l'érection de la paroisse de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, en 1736, qui sonne le glas définitif de la présence autochtone au Sault-au-Récollet. Avec la conversion du fort en centre administratif du domaine et la construction, dès 1726, des premiers moulins de l'île de la Visitation, un noyau villageois se développe à l'est de la parcelle qu'occupait la mission et à proximité de la digue des moulins (Gates St-Pierre et Grondin, 2008).

3.8 Noyau paroissial (1736-1900)

En 1736, le domaine, qui avait déjà considérablement rétréci, passe de 36 à 12 arpents de front (voir **figure 4**). Les Sulpiciens conservent les terrains de l'ancienne mission, ceux des deux fermes, ainsi qu'une terre appelée la forêt des Seigneurs (lot 1095). Les terres détachées du domaine (lots 412 à 420 et 1097 à 1104) sont progressivement concédées après l'érection canonique de la paroisse, principalement entre 1737 et 1742. Ces terres, en partie déjà défrichées par les Autochtones, font l'objet d'une rente supplémentaire de 60 livres pour chaque arpent défriché, ce qui témoigne

clairement de l'avantage économique que le déménagement de la mission a pu représenter pour les seigneurs (Tremblay, 1981 ; Boily, 2006).

Les archives de Saint-Sulpice conservent un mandement daté de 1749, écrit par Mgr Pontbriand, alors évêque de Québec, qui prescrit aux habitants de la paroisse du Sault-au-Récollet de construire une nouvelle église. Dans ce document, il est spécifié que la nouvelle église devra être située « au delà du fort environ à un arpent [soit 58,50 m] de la maison seigneuriale » (Pontbriand, 1749, Archives de Saint-Sulpice). Il est également précisé que le pasteur logera, pour quelques années encore, dans la maison seigneuriale, afin de ne pas contraindre les habitants du Sault-au-Récollet à bâtir simultanément une nouvelle église et un nouveau presbytère. Ce texte confirme la grande proximité du nouveau terrain paroissial (où se trouve l'église actuelle) avec l'ancien fort.

Certains bâtiments datant de l'époque de la mission subsistent encore au XVIII^e siècle. C'est notamment le cas de la chapelle, qui fait office d'église paroissiale et reste en fonction jusqu'à l'achèvement de la nouvelle église, en 1752. La maison des missionnaires, devenue manoir seigneurial, est convertie en presbytère et utilisée de cette façon jusqu'en 1787, année de l'édification d'un nouveau presbytère à l'emplacement approximatif de celui d'aujourd'hui (Beaubien, 1898 ; Tellier, 1998). L'ancienne maison des missionnaires, alors en ruines, est finalement démolie en 1796.

Le domaine seigneurial du Sault-au-Récollet est à nouveau décrit dans l'aveu et dénombrement de 1781. Le texte reprend grossièrement les mêmes informations qu'en 1731, quoique certains détails diffèrent :

« Les Seigneurs possèdent en outre un troisième Domaine, distant de la ville d'environ deux lieues. Sur le bord de la rivière des prairies à l'endroit dit le Sault au Recolets, d'environ 12 arpens de front sur le bord de la dite rivière, sur une profondeur inégale d'environ trois à quatre arpens, les Seigneurs ayant concédés les deux fermes qu'ils possedoient d'environ vingt six arpens de profondeur et qui en faisoient les continuations, et au bout des dittes fermes le dit Domaine reprend environ Trente six arpens de front sur environ une lieue de profondeur, qui est ce qu'on appelle, La forets des Seigneurs. Sur la partie dudit Domaine qui est Sur le bord de la Rivière est construite en pierre, la maison Seigneuriale à deux étages de quarante pieds de long sur vingt quatre de large, batis sur un terrain d'environ 3 arpens de superficie clos en partie de pieuds, partie en murailles servant de Cour et Jardin à lusage du Curé du dit lieu, qui occupe la ditte maison et qui a à Son usage une Ecurie de maçonnerie de vingt pieds de long sur quinze de large et un autre bâtiment en bois de trente pieds de long, sur vingt quatre de largeur,

Et sur le dit terrain est batie l'Eglise, et plusieurs maisons particulieres qui tiennent en concessions des Emplacemens qui font partie du Village du Sault aux Recolets [...] »
(Papier terrier de 1781, cité dans Claude Perrault, 1969)

Le texte contient plusieurs éléments d'information nouveaux. D'abord, il est intéressant de noter que les Sulpiciens ont concédé les deux fermes seigneuriales situées sur les parcelles 1095A et 1095B⁵, mais qu'ils ont conservé la forêt des Seigneurs. La présence de la maison seigneuriale et de l'écurie de pierre est toujours attestée. En revanche, aucune mention n'est faite de la chapelle en pièce-sur-pièce qui, vraisemblablement, avait déjà été démolie à cette date. Fait particulièrement intéressant : le texte affirme que la maison seigneuriale est bâtie sur un terrain d'environ trois arpents de superficie, clos en partie par une muraille et en partie par une palissade de pieux. Ces mesures correspondent exactement aux dimensions combinées du fort institutionnel données dans l'aveu de 1731 (0,5 arpent de superficie) et celles du village autochtone données par Angers en 1721 (2,5 arpents de superficie). Ce passage vient également appuyer l'hypothèse énoncée plus haut selon laquelle la palissade initiale du fort de la mission aurait été remplacée par une enceinte en pierre, tandis que celle de l'ancien village serait demeurée en pieux.

Il est écrit que sur ledit terrain, de 3 arpents de superficie, est bâtie l'église. Si l'on admet que ce terrain de 3 arpents couvre l'ensemble du fort institutionnel (clos de muraille) et du village autochtone (clos de pieux), cela suggère que l'église aurait été construite dans l'aire de l'ancien village autochtone ; point sur lequel nous reviendrons. Le texte mentionne finalement un bâtiment en bois de 30 pieds sur 24 pieds qui ne figurait pas dans l'aveu de 1731, peut-être parce qu'il est justement situé sur la portion du terrain qui correspond à l'ancien village et qui accueille dorénavant l'église.

L'état du terrain de l'ancien fort et l'utilisation qui en est faite demeurent inconnues entre la fin du XVIII^e siècle et la construction de la maison Saint-Janvier, au début des années 1850. Il est vraisemblable qu'il ait été laissé dans un état de relatif abandon après la construction de la nouvelle église et du nouveau presbytère. Pour sa part, la portion du terrain comprise entre la maison Saint-Janvier et le boulevard Gouin semble avoir été cultivée au moins jusqu'au milieu du XX^e siècle.

3.8.1 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

L'église actuelle est construite de 1749 à 1751 et consacrée en 1752. À cette date, ses dimensions sont toutefois beaucoup plus restreintes (**figure 5**). Elle est l'une des dernières églises érigées sous le Régime français et la plus ancienne toujours en activité à Montréal. Une sacristie est ajoutée

⁵ Le livre terrier de l'île de Montréal ([18-]) précise que ces parcelles ont été concédées respectivement en 1770 et 1771.

à l'arrière en 1761-1772 et agrandie en 1844. On prolonge la nef vers l'avant et la façade est reconstruite en 1851 (Grondin, 2010).

Dès sa construction, l'église était entourée d'un cimetière clos. Celui-ci a persisté jusqu'en 1873, puis, selon certaines sources, a fait l'objet d'une translation, du moins partielle. En effet, les sépultures observées en bordure de l'église lors d'une intervention archéologique réalisée en 2008 (Grondin et Gates St-Pierre, 2009) montrent que plusieurs d'entre elles n'ont pas été exhumées. L'enclos, le charnier et les monuments du cimetière ont progressivement été retirés entre 1874 et 1915. La maison du sacristain et le presbytère actuel sont tous deux érigés en 1883. La salle des habitants, construite au même moment, est aujourd'hui démolie. Elle fut remplacée par la salle paroissiale au XX^e siècle.

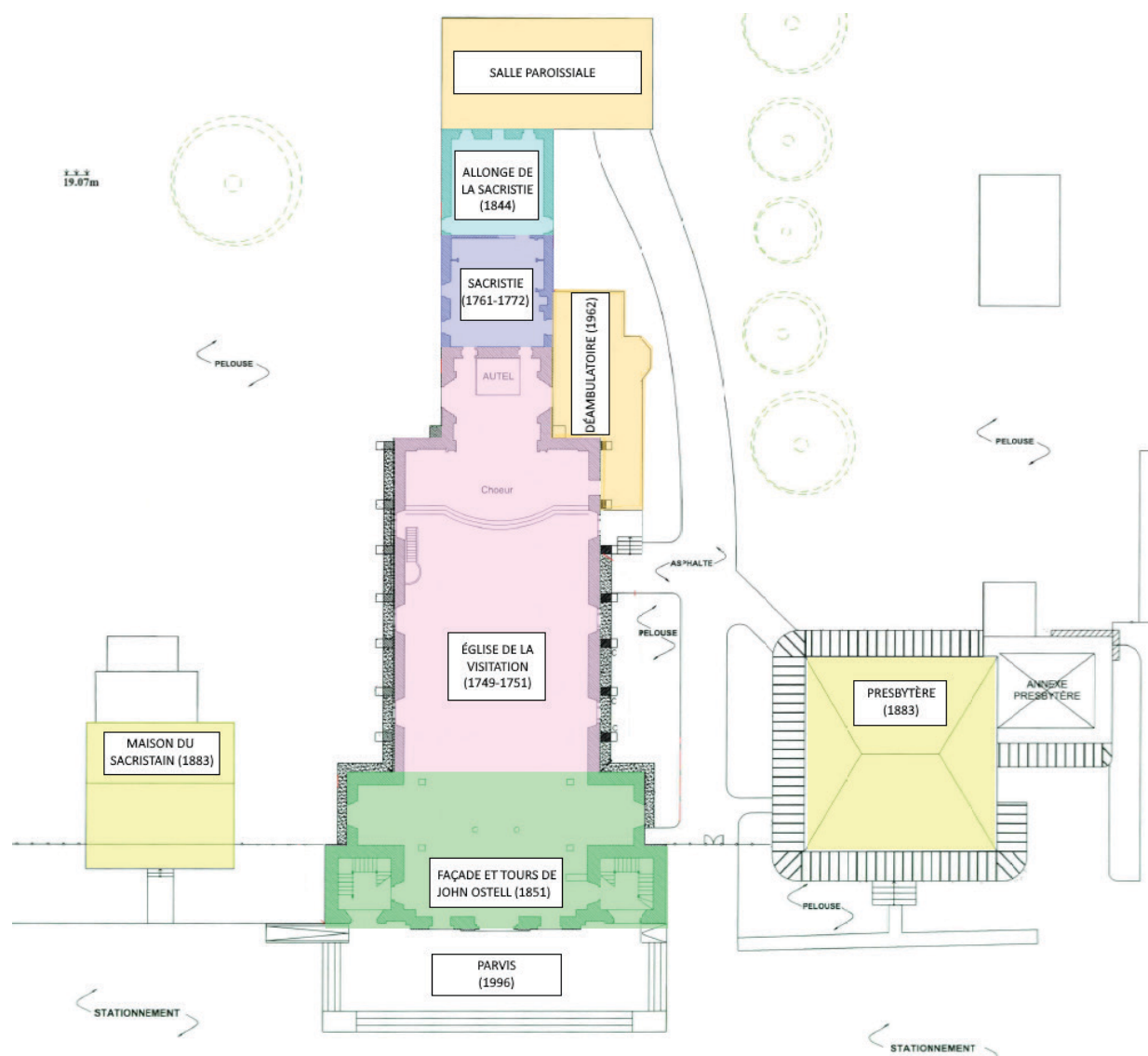


Figure 5 – Évolution de l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie depuis sa construction initiale (modifié à partir de Grondin et Gates St-Pierre, 2009)

3.8.2 Maison Saint-Janvier

La maison Saint-Janvier est érigée en 1853 par Mgr Janvier Vinet, curé de la paroisse (figure 6). Surnommée localement « château Vinet », elle est reliée par une grande allée, partant de l'escalier monumental en façade, à la Maison-Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet, érigée en 1852 par les Jésuites (l'actuel collège Mont-Saint-Louis). La maison Saint-Janvier, propriété de la Fabrique de la paroisse, sert de presbytère à Mgr Vinet jusqu'en 1876, année où il offre la demeure à Mgr Bourget, alors retraité. Cette donation signale la fin de l'occupation effective du site par la Fabrique.

À partir de la donation de 1876, le bâtiment de la maison Saint-Janvier appartient à l'archevêché, et ce, même s'il est situé sur le terrain de la Fabrique de la paroisse. À la demande de Mgr Bourget, les sœurs de la Providence s'y installent en 1877 afin de prendre soin de prêtres retraités et malades, dont lui-même (Nadon, 2014). En plus de soigner les prêtres en pension, les sœurs de la Providence visitent à domicile des malades et des mourants du Sault-au-Récollet, et offrent des repas aux nécessiteux de la paroisse.



Figure 6 – Maison Saint-Janvier vers 1885 (BAnQ)

Mgr Bourget décède à la maison Saint-Janvier en 1885, non sans avoir pris des dispositions pour que le mandat de la maison persiste (Nadon, 2014). Les problèmes financiers des sœurs de la Providence s'aggravent toutefois au début du XX^e siècle, et l'archevêché ne semble pas vouloir y remédier. Au contraire, au début des années 1900, Mgr Bruchési signe un bail de location de 50 ans avec les sœurs de Miséricorde, obligeant ainsi les sœurs de la Providence à partir (Nadon, 2014).

3.9 XX^e – XXI^e siècles

3.9.1 Sœurs de Miséricorde (1900-2014)

La maison Saint-Janvier accueille les sœurs de Miséricorde à compter de 1903. Ces dernières, liées à la crèche de la Maternité catholique de Montréal, cherchaient un endroit pour loger les enfants dits « illégitimes ». Elles y établissent une crèche pour ces enfants, mais leur mandat s'avère beaucoup plus large : elles rendent visite aux malades de la paroisse, participent aux enterrements, soutiennent les pauvres, continuent de prendre soin des prêtres en pension et acceptent même des pensionnaires laïcs (filles-mères, mères célibataires, femmes âgées, voire familles entières).

Dès leur arrivée, les sœurs entendent procéder à des rénovations et à la construction d'un nouvel immeuble. Dans une correspondance destinée à Mgr Bruchési, la Sœur Marie du Sacré-Cœur de Jésus écrit à ce propos :

« Quoique Votre Grandeur nous ait déjà autorisées à faire toutes les réparations nécessaires à la propriété du Sault je crois devoir vous soumettre la décision du Conseil à ce sujet. De l'avis de M. le Curé Beaubien, nous avons résolu de faire démolir les dépendances actuelles qui menacent ruine, et de construire à leur place une bâtisse à deux étages dont le bas servira de remise, écurie &c., et le haut, de buanderie et de dortoir pour nos bonnes d'enfants. Le coût de la bâtisse sera d'environ \$5,000.00, sans compter ce que nous coûteront l'engin pour pomper l'eau et quelques petites machines pour rendre plus faciles les travaux de la buanderie. Nous avons quelques fonds en caisse, mais il est bien probable qu'il nous faudra emprunter trois ou quatre mille dollars. M. l'Abbé C. Coallier vient de nous prêter la somme de mille dollars à fonds perdu, et nous espérons trouver le reste à de bonnes conditions. »

(Correspondance du 11 juillet 1903, Archives des sœurs de Miséricorde, citée dans Nadon, 2014)

Ainsi, entre 1904 et 1906, une buanderie-chaufferie est construite au sud (ou ouest montréalais) de la maison Saint-Janvier. Dès 1909, la maison Saint-Janvier atteint sa capacité maximale, et les sœurs entrevoient la nécessité de faire construire un second bâtiment. En effet, les données tirées des Archives des sœurs de Miséricorde rapportent qu'en 1910, la maison Saint-Janvier accueille 43 enfants, 7 pensionnaires laïcs et 10 à 20 sœurs (Nadon, 2014). En 1909, l'archevêché fait don de la maison Saint-Janvier aux sœurs de Miséricorde. Trois ans plus tard, sous l'autorité du curé Beaubien, la paroisse leur cède également le terrain. Les sœurs de Miséricorde procèdent alors à la construction de la crèche Saint-Paul.

**ON DECOUVRE DES OSSEMENTS
EN CREUSANT LES FONDATIONS
DE LA RÉSIDENCE ST-JANVIER**

Sur l'emplacement où s'élèvera la nouvelle annexe de cette maison, au Sault-au-Récollet, les ouvriers déterrent, sous un arbre centenaire, de nombreux crânes et autres os qui proviennent, croit-on, de l'ancien cimetière des Hurons, établis là avant leur migration à Oka.

LES RUINES DE LA CHAPELLE DU FORT DE NOUVELLE LORETTE.



La gravure ci-dessus montre les ossements humains qui ont été découverts sous un arbre plus que centenaire, du côté Est de la Résidence S. Janvier, au Sault-au-Récollet.

Les ouvriers qui travaillent aux fondations de l'annexe que les Sœurs de la Miséricorde font construire du côté est de la Résidence Saint-Janvier, au Sault-au-Récollet, viennent de faire une découverte qui ne manquera pas d'intéresser ceux qui aiment à relire l'histoire des premiers temps de la colonie.

En découvrant un arbre plus que centenaire, ces hommes ont détéré d'abord les fondations d'une chapelle, et, près de là, des ossements humains. Cette découverte remet en mémoire toute une époque héroïque de notre histoire.

Le 6 août dernier, la "Presse" publiait une fort intéressante étude de M. l'abbé Georges Dugas sur le fort de Nouvelle Lorette, construit au Sault-au-Récollet, en 1696, par M. l'abbé Chaumonot, de Saint-Sulpice. Les ossements et les pierres qu'on vent de déterrer donnent bien raison à M. Dugas, qui avait fourni à notre journal un croquis de l'emplacement du fort et de la chapelle.

C'était pour les Hurons que ce fort avait été construit, afin de les protéger contre les assauts réitérés de leurs ennemis acharnés, les Iroquois. C'est en 1696 qu'ils avaient été amenés du fort de la Montagne pour s'établir au Sault-au-Récollet. Ils séjournèrent sur les rives de la rivière des Prairies jusqu'en 1721, alors qu'ils partirent pour Oka, retrouver d'autres représentants de la tribu huronne.

La chapelle dont on retrouve aujourd'hui des débris avait été construite pour le missionnaire d'alors, M. l'abbé Robert Guay, qui, de longues années durant, eut à évangéliser les sauvages.

Quant aux ossements ils appartiennent à des Indiens. M. l'abbé Dugas, que trente années de missions chez les tribus sauvages ont rendu un connaisseur en la matière, nous a déclaré que ces ossements sont à coup sûr ceux des Hurons qui vécurent dans ces pa-

pages.

Près de la chapelle, il y avait eu autrefois un petit cimetière; M. Dugas croit qu'en partant, les Hurons emportèrent avec eux à Oka les restes de leurs compatriotes, et que les ossements qui viennent d'être retrouvés ont été oubliés là. Peut-être aussi sont-ils ceux de pauvres victimes des terribles Iroquois, qui durant de si longues années terrorisèrent la région.

L'emplacement sur lequel s'éleva aujourd'hui la Résidence Saint-Janvier, et sur lequel sera construit son annexe, est donc un coin de terre rempli de souvenirs, et peut-être aussi des dépouilles de héros français ou indiens qui combattirent pour repousser les Iroquois qui ne cherchaient qu'à exterminer les colons.

Les ossements qui ont été trouvés ces jours derniers ont été enfermés dans une boîte et seront remis en terre, près de l'endroit où ils furent déterrés.

Figure 7 – Extrait du journal La Presse du 20 septembre 1910 relatant la découverte de vestiges et d'ossements durant la construction de la crèche Saint-Paul (BAnQ)

Un article de journal du 20 septembre 1910 rapporte la découverte, dans le cadre des travaux de construction du bâtiment de la crèche, d'ossements humains et de fondations en pierre (figure 7). Considérant l'emplacement de la crèche, dont l'emprise est située entièrement en dehors des limites de l'ancien cimetière paroissial associé à l'église actuelle, ces ossements pourraient bien être liés au cimetière de la mission, ou encore aux nombreuses inhumations effectuées jusqu'au milieu du XVIII^e siècle sous la chapelle même. Par ailleurs, aucune donnée ne permet de situer l'emplacement des inhumations pratiquées entre la fermeture de la mission et la construction de l'église actuelle. Quant aux fondations en pierre découvertes à la même occasion, elles pourraient vraisemblablement être celles de la chapelle de la mission, ce qui situerait cette dernière à l'ouest de l'église actuelle.



Figure 8 – Maison Saint-Janvier et crèche Saint-Paul (BAnQ)

La crèche, un bâtiment de trois étages avec sous-sol, ouvre ses portes en 1912⁶. Elle est reliée à la maison Saint-Janvier par un passage servant de chapelle (figure 8). Le nombre d'orphelins ne cesse d'augmenter après la construction de cet immeuble. En 1921, 106 enfants y sont hébergés, sans compter la douzaine de pensionnaires laïcs (Nadon, 2014). L'année 1921 coïncide avec l'adoption de la Loi de l'assistance publique, qui apporte des revenus supplémentaires importants aux sœurs de Miséricorde, bien qu'elles s'en méfient, comme la majorité des institutions religieuses de l'époque.

⁶ Informations tirées de l'Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété des sœurs de Miséricorde — 12 375, rue du Fort-Lorette (arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville).



Figure 9 – Extrait d'une photo aérienne de 1947 où l'on peut observer les différents bâtiments érigés sur les terrains à l'étude (Archives de Montréal)

L'ancienne buanderie-chaufferie est démolie en 1945-1946 et remplacée, en 1947, par un nouveau bâtiment en brique (figure 9). Ce dernier, construit au même emplacement que le précédent mais de plus grandes dimensions, subsiste encore aujourd'hui. En 1951, la crèche Saint-Paul accueille 233 enfants et plus de 60 pensionnaires (Nadon, 2014). Les petites filles sont généralement adoptées plus fréquemment que les garçons, qui finissent souvent par grandir au sein de la crèche. Beaucoup d'entre eux, aux dires des sœurs, présentent des troubles psychologiques divers résultant d'une enfance en institution (Nadon, 2014). Les derniers pensionnaires de la crèche Saint-Paul sont transférés dans d'autres établissements au printemps 1955 et le bâtiment, vieux de 43 ans seulement, est démoli. Dans son mémoire de maîtrise, Nadon (2014) écrit : « Malgré les zones d'ombre et les silences entourant cette fermeture, on peut supposer que les derniers garçons à quitter les lieux font partie de ceux que l'on appelle désormais les Orphelins de Duplessis ».



Figure 10 – Ancienne maison Saint-Janvier, devenue le centre Rosalie-Jetté après la démolition de la crèche Saint-Paul (BAnQ)

La maison Saint-Janvier devient dès lors le Centre Rosalie Jetté et accueille désormais uniquement des filles-mères (figure 10). Entre 1955 et 1969, 2 230 filles-mères de moins de 19 ans y accouchent (Nadon, 2014). Malgré leur attachement au bâtiment, la nécessité de réaliser d’importants travaux de rénovation pousse les sœurs à le faire démolir au début des années 1970. Elles déménagent alors dans l’ancienne buanderie, correspondant au bâtiment toujours visible au 12 375, rue du Fort-Lorette. Elles l’occuperont jusqu’en 2014, année où le terrain est mis en vente.

3.9.2 Aménagement du mur de soutènement et du barrage Simon-Sicard

Dès le début de la décennie 1920, deux compagnies souhaitent ériger une centrale hydroélectrique sur la rivière des Prairies. Afin de s’assurer d’obtenir le contrat, J. K. Walker, président de la Back River Power Company, achète plusieurs terres inondables en bordure de la rivière⁷.

Érigés entre 1928 et 1930, le barrage Walker (aujourd’hui Simon-Sicard) et la centrale électrique de la Rivière-des-Prairies nécessitent une déviation de la rivière et entraînent la disparition des rapides, en raison du rehaussement du niveau hydrique d’environ 8 m en amont de la centrale.

⁷ https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/rivieres-prairies-mille-iles_rivers/histoire/barrage-hydroelectrique-milieu-urbain/#:~:text=La%20mise%20en%20place%20du,d%27emplois%20pour%20les%20habitants

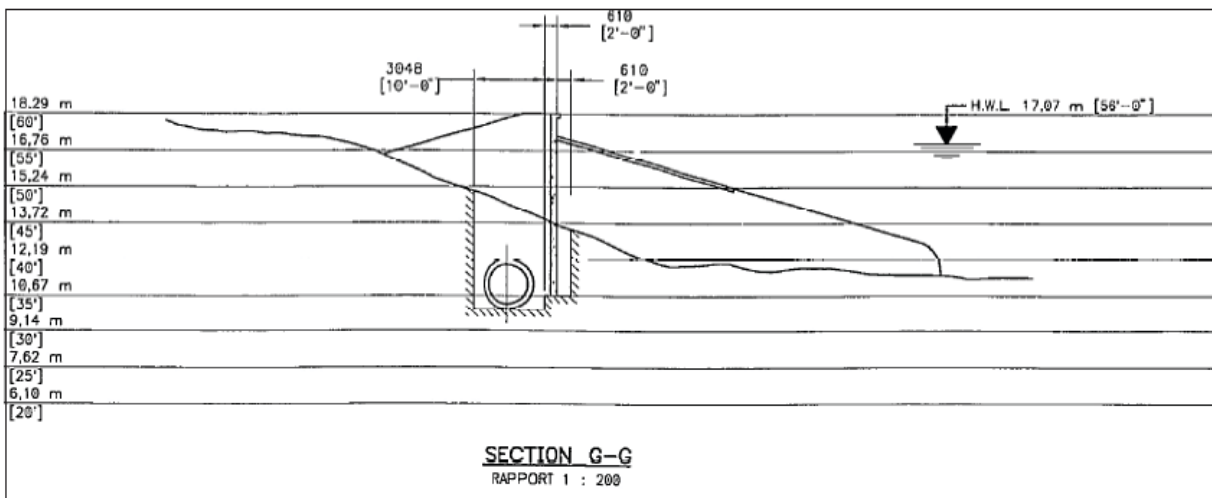


Figure 11 – Profil G-G du talus de la berge située immédiatement en amont du barrage Simon-Sicard et travaux projeté en 1928 (Archives d’Hydro-Québec, tiré d’Archéotec, 2018 : 79)

Ces modifications font disparaître les îlots Hibou et Sergent ainsi que près du tiers de l’île de la Visitation⁸. Afin d’éviter l’inondation de la berge, un mur de soutènement en béton est aménagé sur la rive nord de l’île de Montréal, en amont du barrage Walker. Ces travaux ont évidemment eu un impact majeur sur la berge naturelle du secteur.

Les données de l’époque démontrent qu’une tranchée a été excavée en bordure de la rivière afin d’aménager le mur de soutènement et d’y installer une conduite sanitaire. Selon un profil des travaux de l’époque, cette tranchée présentait des dimensions d’environ 3 m de large sur 5 m de profondeur (figure 11). Des photos provenant des archives d’Hydro-Québec démontrent toutefois que le talus de la berge était plutôt prononcé à l’arrière de la maison Saint-Janvier et de la crèche Saint-Paul, tandis qu’il devenait moins abrupte à l’arrière de l’église de la Visitation (figure 12). Une intervention archéologique réalisée en 2017 permet d’affirmer que la surface de l’horizon supérieur du sol naturel, en haut du talus et à environ 20 m au sud du mur de soutènement, se situait à une altitude comprise entre 18,80 et 19,00 m NMM. De son côté, le profil des travaux sur le croquis de l’époque suggère que la tranchée a été ouverte dans la portion basse du talus, entre 15,24 et 13,72 m NMM, laissant penser que l’essentiel des travaux se sont faits en rehaussement.

Selon Archéotec (2018 : 10), des travaux de renforcement de certaines sections du mur ont été réalisés en 2009 et ont mené à des excavations d’une largeur de 6 m le long du mur de soutènement. Des photos de cette époque transmises par Hydro-Québec démontrent effectivement qu’une large tranchée a été ouverte sur l’ancien terrain des sœurs de Miséricorde, en bordure du mur de soutènement, ainsi que de plus petites tranchées (test pits) plus au sud (figures 13 et 14).

⁸ https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6377,83543580&_dad=portal&_schema=PORTA
<https://www.stephanetessier.ca/etes-vousaucourant.html>



Figure 12 – Photos de 1928 permettant d'observer le talus à l'arrière de l'aire d'étude (Archives d'Hydro-Québec)



Figure 13 – Photo datée du 8 décembre 2009 permettant de constater qu’une large tranchée a été ouverte sur l’ancien terrain des sœurs de Miséricorde en bordure du mur de soutènement (Archives d’Hydro-Québec)



Figure 14 – Photo datée du 26 novembre 2009 permettant de constater qu’au moins trois petites tranchées (test pit) ont été excavées sur l’ancien terrain des sœurs de Miséricorde (Archives d’Hydro-Québec)

3.9.3 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

Peu de modifications ont été apportées à l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie au XX^e siècle, si ce n'est de l'ajout d'une salle paroissiale (1970), d'un déambulatoire (1962) et de contreforts en béton (1964). Le terrain de la Fabrique paroissiale comporte plusieurs autres bâtiments dont certains sont aujourd'hui disparus. Aucun bâtiment ne semble avoir été érigé au nord de l'église et de l'ancienne salle des habitants. Le stationnement situé à l'avant de l'église est, pour sa part, aménagé dans la seconde moitié du XX^e siècle.

4

Données patrimoniales connues

L'aire d'étude fait partie du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, du cœur historique du Sault-au-Récollet et du site patrimonial classé de Fort-Lorette. Il comprend en outre l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie et son aire de protection, ainsi que les sites archéologiques de Fort-Lorette (BjFj-184) et de l'église de la Visitation (BjFj-85). Les sous-sections qui suivent abordent chacun de ces éléments. Il convient de rappeler que plus d'une dizaine d'interventions archéologiques ont été réalisées à proximité du terrain à l'étude au cours des quarante dernières années, menant parfois à l'identification de sites archéologiques et à l'attribution de codes Borden. Seules les interventions réalisées sur l'aire d'étude seront toutefois abordées (carte 4).

4.1 Site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet

Le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet a été cité en 1992. Il s'agit d'un territoire urbain d'une longueur d'environ 2 800 m sur 450 m de profondeur. Le site est compris entre la rivière des Prairies et les propriétés au sud du boulevard Gouin. Il s'étire, à l'ouest, jusqu'à l'avenue Saint-Charles, et, à l'est, jusqu'à la limite de l'arrondissement municipal de Montréal-Nord. Le site inclut l'île de la Visitation, rattachée à la terre ferme par le barrage Simon-Sicard et la digue des Moulins. Il comporte près de 300 édifices (maisons rurales, villageoises, bourgeoises, de villégiature et suburbaines) érigées du XVIII^e au XX^e siècle, ainsi que deux églises et deux ensembles conventuels. Il comporte en outre une quinzaine de sites archéologiques. Une proposition de statut national pour ce site a été rejetée en 2011¹.

¹ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=93558&type=bien>



Composantes du projet

- Aire d'étude
- Sites archéologiques
- Sous-opérations
- Aire de protection
- Limite du site patrimonial déclaré de Fort-Lorette

Mise à jour patrimoniale, secteur de la Visitation

Données patrimoniales et archéologiques connues

Sources :

Données de projet, Hydro-Québec, Août 2025

© 2025 Google Maps
 Cartographie : Arkéos
 Fichier : 850-1116-9-400_Carto.dwg

0 1 2 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Août 2025

Carte 4



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

4.2 Cœur historique du Sault-au-Récollet

En 2018, le ministère de la Culture et des Communications a désigné lieu historique le cœur historique du Sault-au-Récollet. Cet emplacement est significatif par son ancienneté. D'abord fréquenté par les Autochtones qui empruntaient la rivière des Prairies lors de leurs déplacements et qui devaient porter sur le territoire du Sault-au-Récollet, il a rapidement été visité par les explorateurs et missionnaires français. Le cœur historique du Sault-au-Récollet comprend la mission du fort Lorette, le noyau paroissial du Sault-au-Récollet, l'île de la Visitation et la digue aménagée par les Sulpiciens dès 1726, ainsi que le village formé des terres détachées de l'ancien domaine des Sulpiciens².

4.3 Église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie et site archéologique BfFj-85

L'église du Sault-au-Récollet, nous l'avons vu, est un lieu de culte érigé entre 1749 et 1751, puis agrandi en 1761-1772 et en 1851. Cet immeuble patrimonial a été classé en 1974 par le ministère de la Culture et des Communications. La protection s'applique à l'extérieur et à l'intérieur de l'immeuble, mais pas au terrain, bien qu'un site archéologique (BfFj-85) soit associé au lieu. L'église comporte une aire de protection délimitée en 1975³ et dont le rayon est de 180,60 m.

Les interventions archéologiques menées à ce jour sur le site BfFj-85 demeurent minimales, bien qu'elles aient livré des résultats très probants (voir **carte 4**). En 1988, un seul sondage de 0,50 m de côté y a été pratiqué dans le cadre d'un inventaire somme toute anecdotique, qui visait à la fois le terrain du site BfFj-184 et celui du site BfFj-85. À l'époque, aucun code Borden n'a été attribué à l'un ou à l'autre des terrains, les résultats de l'inventaire ne le justifiant pas. La méthodologie de terrain était toutefois peu propice à livrer des résultats, l'inventaire étant limité à un total de six sondages de 0,50 m de côté censés couvrir l'emprise d'un futur chemin d'accès et d'une ligne d'Hydro-Québec, sur un tracé totalisant 145 m de longueur (Ethnoscop, 1988).

En 1996, une supervision assortie d'un inventaire précipité a été effectuée lors de travaux de réfection du parvis de l'église et a mené à l'octroi du code Borden BfFj-85. Cette intervention a révélé, à la surface du sol naturel, des contextes d'occupation recelant des témoins matériels apparentés à ceux retrouvés plus tard, à partir de 2017, du côté du site BfFj-184, mais rappelant surtout des assemblages caractéristiques des forts, postes de traite et missions des XVII^e et XVIII^e siècles (**figure 15**). À l'intérieur d'une superficie réduite, d'environ 1 m², la fouille du sol

2 <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=210975&type=bien>

3 <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=92749&type=bien>

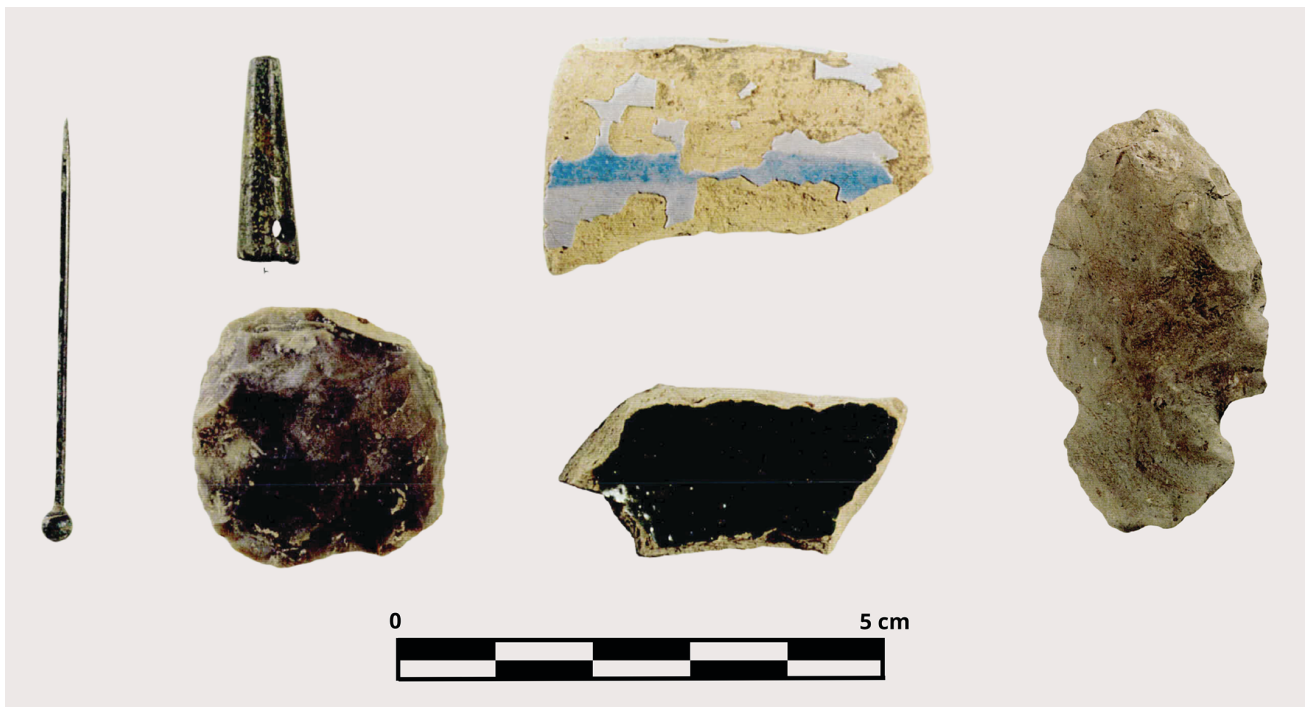


Figure 15 – Quelques artefacts provenant de contextes anciens du site BfJf-85 et découverts en 1996, sous le parvis de l’église actuelle (images tirées du rapport d’intervention de Arkéos, 1996)

d’occupation associé à la surface du sol naturel a mené à la découverte de nombreux ossements, d’une douzaine d’épingles de laiton à tête enroulée, de retailles de cuivre et de plomb, d’une oreille de chaudron en cuivre, d’une perle de verre coloré bleu foncé, d’une pierre à fusil en silex et d’un fragment de terre cuite chamois à glaçure verte d’origine française.

C’est toutefois la découverte, dans cette même sous-opération, d’une pointe de projectile en rhyolite, associée à une aire de combustion à la surface du sol naturel non anthropisé, qui retient l’attention (voir figure 15). Bien qu’aucune datation absolue n’ait pu être obtenue lors de l’analyse du charbon contenu dans l’aire de combustion, la pointe, de type lamokoïde, renvoie à la période dite de l’Archaique post-laurentien, qui s’étend de 4 450 à 3 650 ans AA.

Ce sondage, très riche et ayant livré l’un des plus anciens témoins matériels pour le territoire montréalais, est le seul à avoir été fouillé dans une aire d’environ 190 m², recouverte par l’ancien parvis et recelant potentiellement des sols d’occupation intacts. Faut de temps, le reste de la superficie a été décapé par l’entrepreneur sans autre intervention. Le manque de planification en amont et de coordination avec l’entrepreneur a grandement limité l’intervention archéologique, et des données cruciales à la compréhension du site ont certainement été détruites à cette occasion. Il est cependant évident, à l’issue de cet inventaire, que l’occupation de la mission s’étendait jusqu’au terrain de l’église et qu’elle succédait à des occupations beaucoup plus anciennes.

En 2008, une nouvelle intervention a été menée sur le site BjFj-85 dans le cadre de travaux de réfection prévus aux contreforts bétonnés des longs pans de la nef de l'église, et visait cette fois le pourtour immédiat de l'édifice (Grondin et Gates St-Pierre, 2009). L'objectif de l'intervention était d'évaluer de façon concrète l'impact des travaux projetés sur les contextes en place dans les différents emplacements affectés et de formuler des recommandations afin d'en assurer la conservation. En outre, comme l'ancien cimetière associé à l'église s'étendait sur toute la périphérie de cette dernière, il importait de vérifier la présence et l'état de sépultures dans l'aire des travaux.

Outre les sépultures découvertes à cette occasion, des sols d'occupation préservés au niveau de l'horizon supérieur du sol naturel ont été documentés. Ces sols ont livré des témoins matériels qui s'apparentent, encore une fois, aux assemblages caractéristiques de la période d'occupation de la mission. Dans des aires réduites par les perturbations liées aux creusements du cimetière et aux tranchées de construction du bâtiment, ces sols d'occupation ont livré, dans les sous-opérations 3A, 3B, 3D et 3G, de la faïence, des épingles en laiton, un cône clinquant, deux pierres à fusil, une perle de verre, une perle en os et de nombreux ossements, dont plusieurs blanchis. Selon les archéologues, la présence de ces éléments montre clairement que le secteur de l'église a connu une occupation relativement importante avant la construction de celle-ci (1749-1752) ; un aspect jusque-là méconnu de l'occupation de ce secteur et qui vient augmenter la valeur documentaire des contextes en place et le potentiel archéologique du site (Grondin et Gates St-Pierre, 2009).

En 2024, quatre zones du site archéologique BjFj-85 (sous-opérations 4A à 4D) ont fait l'objet d'une prospection au géoradar par l'Université de Montréal. L'objectif était d'identifier l'emplacement de l'ancien cimetière paroissial (1751-1873) afin d'y établir une école de fouille en bioarchéologie humaine, en collaboration avec la paroisse et la Ville de Montréal (Ribot, comm. pers., 2025). À la suite de la campagne de géoradar, un inventaire archéologique a été réalisé en mai 2025. À cette occasion, quatre tranchées de 1 m sur 3 m ont été fouillées manuellement le long du flanc ouest de l'église, dans les sous-opérations 4A et 4B (sous-opérations 5A à 5D). Lors de cette intervention, sept sépultures ont été observées à une profondeur de 1,10 à 1,50 m. Des vestiges de l'enclos dérasé de l'ancien cimetière ont par ailleurs été retrouvés dans la sous-opération 5D. Une nouvelle intervention est prévue à l'automne 2025 afin de sonder l'espace de la sous-opération 4C. D'après les données issues de la prospection au géoradar, cet espace pourrait receler des sols moins perturbés et pourrait donc fournir des sépultures en place à une profondeur moins importante, facilitant la logistique de la future école de fouille (Ribot, comm. pers., 2025).

4.4 Site patrimonial classé de Fort-Lorette et site archéologique BfFj-184

Le site patrimonial de Fort-Lorette a été classé en 2018 par le ministère de la Culture et des Communications (prise d'effet en juin 2017)⁴. La protection s'applique au terrain et à tout ce qui s'y trouve. Elle fut mise en place à la suite d'un inventaire archéologique effectué par Arkéos à la demande de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel, en préalable à l'amorce d'un projet de développement résidentiel au 12 375, rue du Fort-Lorette. En plus de documenter les occupations plus récentes du terrain (XIX^e et XX^e siècles), cet inventaire a permis de valider l'hypothèse selon laquelle la mission du fort Lorette était en partie située sur le terrain à l'étude. En effet, les interventions réalisées en 2017 ont notamment mené à la découverte de deux tranchées (ST-12 et ST-15) et d'un mur de maçonnerie (ST-16), tous d'axe est-ouest (selon le nord géographique) et associés à du matériel de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle, typique des sites missionnaires (Arkéos, 2018). Ces découvertes ont conduit à l'attribution du code Borden BfFj-184 pour la propriété, au décret d'une réserve foncière par la Ville de Montréal et, ultimement, au classement du site archéologique de Fort-Lorette par le ministère de la Culture et des Communications. En conséquence, le projet de développement résidentiel a été écarté.

L'interprétation de ces vestiges a été ancrée, en 2017, sur la seule représentation planimétrique associée au fort Lorette, un plan anonyme non daté provenant des archives de l'Univers culturel de Saint-Sulpice (figure 16). L'espacement entre les tranchées ST-12 et ST-15 concordant bien avec les dimensions du fort tel qu'il y est illustré, en se fiant à l'échelle en toises, un premier positionnement du fort a été proposé. Cette hypothèse demandait toutefois à être validée ou infirmée dans le cadre d'une nouvelle intervention archéologique.

Le second inventaire s'est déroulé en 2018 (Arkéos, 2019) et avait pour objectif principal de préciser l'hypothèse de positionnement proposée en 2017 et basée sur le plan anonyme. La découverte d'un segment de tranchée aligné avec la tranchée ST-12, mais amorçant un retour vers le nord géographique (ST-18), semblait fournir la confirmation recherchée et, à l'issue de l'intervention, une nouvelle hypothèse de positionnement a été proposée (figure 17). Deux hypothèses ont également été proposées pour l'emplacement du village autochtone associé à la mission ; aucun vestige archéologique n'a toutefois pu être lié à celui-ci. L'inventaire de 2018 a par ailleurs permis d'enrichir l'assemblage de culture matérielle du site, particulièrement en ce qui concerne le XVIII^e siècle, puisque les sous-opérations effectuées visaient spécifiquement les secteurs qui avaient livré des contextes d'occupation anciens lors de l'inventaire précédent.

4 <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do;jsessionid=A50AB6A72D075019A2DC165441C3EC3C?methode=consulter&id=207347&type=bien>

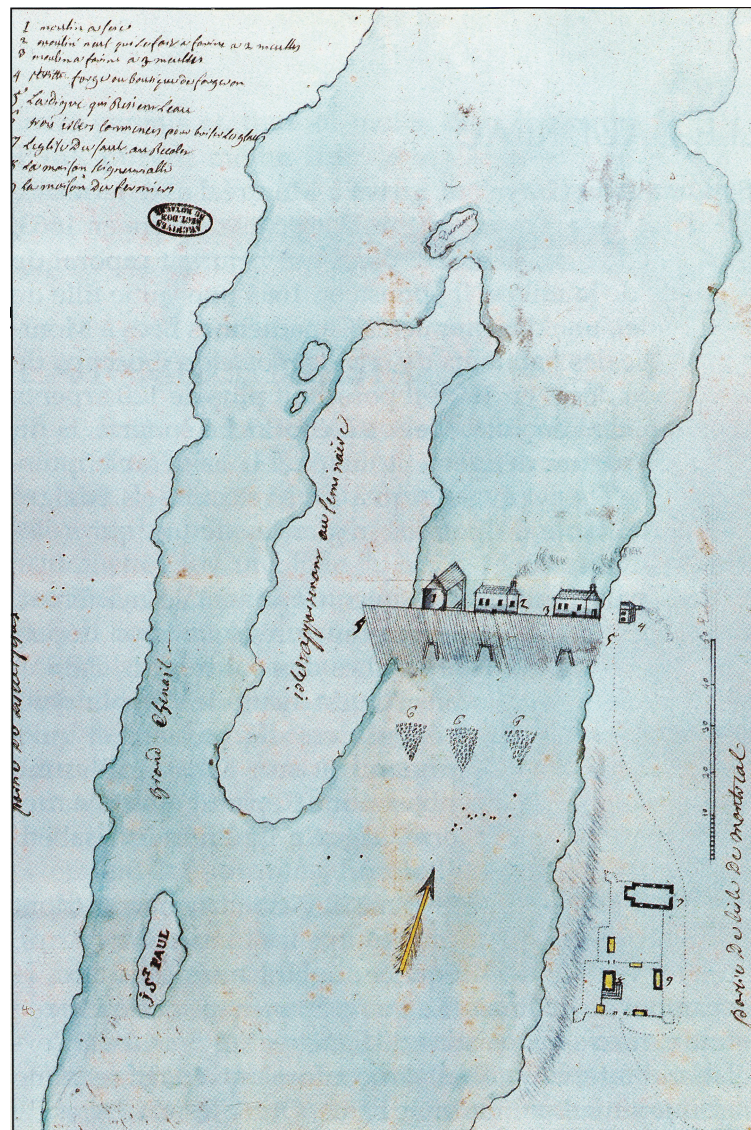


Figure 16 – Plan anonyme et non daté, seule représentation connue à ce jour du cadre bâti associé au fort Lorette (Univers culturel de Saint-Sulpice)

L'hypothèse de positionnement du fort proposée à l'issue des deux premiers inventaires archéologiques sur le site BjFj-184 a rapidement été adoptée par les divers intervenants du projet. Reprise massivement dans le cadre des travaux de réflexion concernant l'aménagement futur du site, cette hypothèse se trouve, en 2020, au cœur des différents scénarios d'aménagement proposés pour le site. Cette projection, reprise sans son contexte hypothétique et archéologique, en est donc venue à être élevée en certitude. Néanmoins, force était de constater, à l'aube d'une nouvelle intervention en 2024, que le peu d'éléments archéologiques mis au jour ne pouvait suffire à soutenir une mise en valeur s'appuyant très lourdement sur cette projection hypothétique. Il importait donc, à ce stade, de nuancer le degré de fiabilité associé au plan anonyme et de rappeler que la projection proposée en 2018 constituait une hypothèse encore à vérifier.

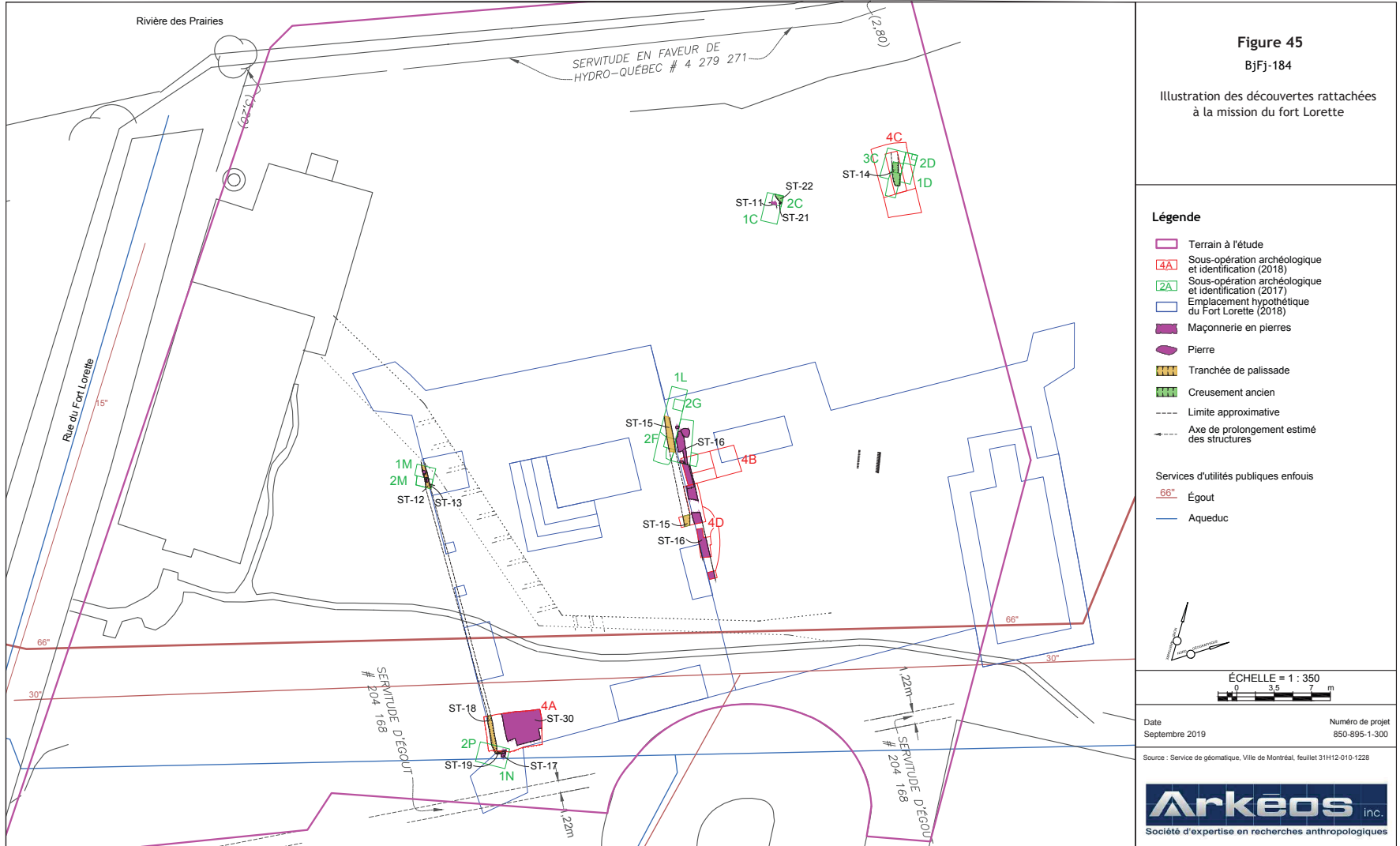


Figure 17 – Hypothèse de positionnement proposée au terme de l’inventaire archéologique de 2018 (plan tiré du rapport d’intervention Arkéos, 2019)

4.4.1 Emplacement du fort

Tout au long du XX^e siècle, plusieurs hypothèses ont été formulées quant à l'emplacement du fort Lorette. Il est généralement admis qu'il était situé sur l'ancien lot 1095 du terrier de Montréal, plus précisément sur la parcelle 1095C qui, au XIX^e siècle, couvrait un espace de 12 arpents de front (701,70 m) entre la rivière des Prairies et le boulevard Gouin (voir **figure 3**). Cette information est notamment consignée dans le terrier de l'île no 3 où il est dit : « Les sauvages qui sont au lac des deux montagnes étaient établis sur la devanture de ce terrain du côté de la rivière des prairies vers l'an 1700 » (Terrier de l'île no 3, [18-], Archives de Montréal). Ce court passage, vraisemblablement écrit dans la première moitié du XIX^e siècle, fait référence à la parcelle 1095C, mais ne précise pas la localisation exacte de la mission du fort Lorette.

Les auteurs qui se sont intéressés à cette mission s'entendent généralement pour dire qu'elle était située à l'ouest de l'église actuelle, à proximité de l'actuelle rue du Fort-Lorette (Desrochers, 1936 ; Gaumont, 1976, s.d. ; Kirjan, 1976 ; Gates St-Pierre et Grondin, 2008). Ce positionnement reposait surtout, avant la découverte de vestiges associés à cet établissement, sur les représentations du début du XX^e siècle attribuées aux abbés Charron, Dugas et Desrochers, qui illustrent tous le fort Lorette à l'ouest de l'église actuelle, érigée entre 1749 et 1752.

Au début des années 1980, l'archéologue Monique Barriault a toutefois émis l'hypothèse que le fort était situé à l'est de l'église de la Visitation. Cette proposition, reprise par Archéotec en 2018, découlait en fait d'un exercice de superposition du plan anonyme du XVIII^e siècle sur la trame urbaine contemporaine. Exercice vain, considérant que ce plan représente de façon très schématique et disproportionnée l'environnement immédiat du fort Lorette, soit les rives de la rivière des Prairies, l'île Saint-Paul aujourd'hui ennoyée, l'île de la Visitation et la digue des moulins des Sulpiciens. D'ailleurs, la surveillance archéologique réalisée par Monique Barriault à l'est de l'église n'a mené à aucun résultat, bien qu'un code Borden (BjFj-81) et l'appellation confondante de « site dit du Fort Lorette » aient été attribués à l'endroit indiqué par sa superposition au plan anonyme (Barriault, 1983).

Les inventaires archéologiques réalisés en 2017 et 2018 au 12 375, rue du Fort-Lorette renforcent l'idée que le fort institutionnel était bel et bien situé à l'ouest de l'église actuelle grâce à la découverte d'objets-témoins et de vestiges structurels (tranchées, maçonnerie) associés à l'occupation seigneuriale ancienne (Arkéos, 2018, 2019). Si son aspect général et son emplacement exact ne sont toujours pas établis au terme de ces interventions archéologiques, il est néanmoins justifié de croire qu'il se trouvait sur le site BjFj-184.

4.4.2 Intervention 2024

Au terme de la troisième intervention archéologique menée sur le site BfJ-184 (Arkéos, 2025), il est désormais possible de brosser un portrait plus nuancé des connaissances relatives au XVIII^e siècle et à l'occupation de la mission du fort Lorette. L'apport de nouvelles données archéologiques permet une meilleure articulation des contextes, tandis que la recherche complémentaire en archives, couplée à une relecture attentive des sources déjà connues, permet de proposer de nouvelles hypothèses concernant la disposition générale de certains éléments constitutifs du fort, leur évolution dans le temps et la localisation du village associé à la mission.

L'ouverture des sous-opérations 6B et 6C a permis d'approfondir la compréhension de la séquence chronologique des occupations dans les deux secteurs du site ayant préalablement livré le plus de témoins matériels se rapportant aux périodes initiales de l'occupation coloniale, durant le régime français. L'agrandissement des aires excavées a permis de faire le lien entre des événements stratigraphiques préalablement compris comme contemporains, et qui apparaissent maintenant plutôt comme chronologiquement successifs, certaines structures en remplaçant d'autres, désuètes ou démantelées.

Le dégagement de vestiges maçonnés anciens, liés auparavant à la mission mais qui peuvent dorénavant être associés au domaine, a permis la poursuite de leur documentation et, dans le cas de la structure ST-30 (sous-opération 6B), une détermination fonctionnelle. Il est désormais possible d'affirmer qu'il s'agit d'une base de cheminée à deux âtres et, par conséquent, qu'un bâtiment occupait cet emplacement (figure 18). Il appert également que cette base de cheminée a pu être aménagée en deux phases distinctes, et qu'une version à un seul âtre a pu coexister avec la palissade ST-18, tandis que l'ajout du second âtre s'est très certainement fait après le démantèlement de celle-ci.

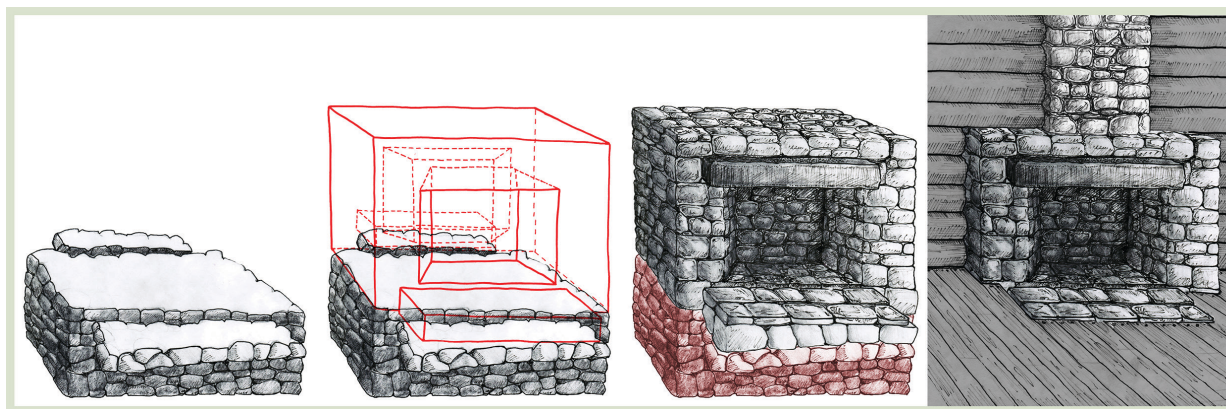


Figure 18 – Vue extrapolée de l'aspect hors-sol de la base de cheminée ST-30 (tirée du rapport Arkéos, 2025)



Figure 19 – Mur de fondation ST-37 au niveau de la sous-opération 7E (photo tirée du rapport Arkéos, 2025)

Au niveau de la fondation de mur ST-16 (sous-opération 6C), la découverte d'un second segment de mur perpendiculaire (ST-37) suggère un bâtiment accolé à un mur d'enceinte (figure 19). Les contextes fouillés recelaient en outre du matériel qui contribue à bonifier l'assemblage lié à l'occupation seigneuriale (mission et domaine) pour ces secteurs et qui comprenait, entre autres, des perles de verre, des cônes clinquants, une bague dite « jésuite », des grains de chapelet, des objets façonnés en os et un nombre important d'ossements issus de la consommation alimentaire. L'analyse de ces ossements a démontré la place importante qu'occupaient toujours la chasse et la pêche dans l'alimentation carnée, une caractéristique intimement liée à la présence d'une population villageoise autochtone.

L'ouverture de la sous-opération 6D visait à déterminer la nature et l'étendue des creusements perçus antérieurement au niveau des sous-opérations 1C et 2C. Bien que des événements stratigraphiques aient pu y être documentés, leur étalement spatial et chronologique demeure à clarifier au terme de l'intervention. Les excavations dans ce secteur ont toutefois démontré que le sol naturel avait été décapé, éliminant de ce fait les niveaux d'occupation anciens. Les creusements qui ont pu être identifiés en 2024 semblent, en outre, correspondre aux aménagements liés à l'occupation de la crèche Saint-Paul et de la maison Saint-Janvier, au milieu du XX^e siècle.

La sous-opération 6A a permis non seulement de poursuivre la documentation d'une tranchée de palissade partiellement dégagée en 2018, mais également de mettre au jour une seconde tranchée à l'est de celle-ci, dont la nature et la fonction demeurent à déterminer. Dans la même veine, la sous-opération 6F, effectuée dans un secteur encore peu documenté du site, a permis de repérer un creusement ancien, dégagé très partiellement, qui semble linéaire, mais dont l'étendue et la fonction sont à définir.

L'ouverture de la sous-opération 6E avait pour objectif spécifique de vérifier la présence de traces pouvant être liées à l'existence de la chapelle du fort, dont l'emplacement avait été proposé à cet endroit dans la projection du plan anonyme proposée en 2018. Aucune trace de vestiges structurels anciens n'a pu être relevée dans ce secteur, qui recelait toutefois les vestiges de trois structures associées à la crèche Saint-Paul, construite en 1910, soit : une portion de la fondation de la façade est (ST-31), une portion du trottoir devant le bâtiment (ST-33) et un segment du muret de bordure en béton qui délimitait le terrain (ST-32). Les sols semblaient, en outre, relativement intègres en profondeur et présentaient le potentiel de conserver les témoins d'un bâtiment de l'envergure de celui proposé dans la projection de 2018, s'il s'était effectivement trouvé à cet emplacement.

5

Conclusion

Cette synthèse, visant à mettre à jour les informations archéologiques et historiques portant sur le site patrimonial classé de Fort-Lorette, a été commandée par Hydro-Québec pour les besoins d'une étude d'impact sur l'environnement en vue des derniers travaux de réfection du mur de soutènement situé en amont du barrage Simon-Sicard. Cette mise à jour a permis de réitérer le fort potentiel archéologique de l'aire d'étude, qui recoupe non seulement le site patrimonial classé de Fort-Lorette, mais également le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, le cœur historique du Sault-au-Récollet, l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie et son aire de protection, ainsi que les sites archéologiques de Fort-Lorette (BjFj-184) et de l'église de la Visitation (BjFj-85).

Le mur de soutènement a été aménagé en 1928 en bordure de la rivière des Prairies afin d'empêcher l'inondation des terrains riverains lors de la mise en opération de la centrale de la Rivière-des-Prairies et du barrage Simon-Sicard. Les photos anciennes et le profil G-G réalisé en vue des travaux d'aménagement du mur de soutènement, près du barrage, démontrent que le talus d'origine était plutôt prononcé à l'arrière de la maison Saint-Janvier et de la crèche Saint-Paul (voir **figures 11 et 12**). Ces documents nous laissent croire que l'essentiel des travaux s'est fait en rehaussement, à l'exception d'une tranchée d'environ 3 m de largeur sur 5 m de profondeur excavée à la base du talus pour la mise en place d'un égout. Alors que l'horizon supérieur du sol naturel en haut du talus se situe à une altitude de 18,80 à 19,00 m NMM (Arkéos, 2018), la tranchée d'égout aurait été entamée à une altitude de 15,24 à 13,72 m NMM, soit bien en deçà du haut niveau des eaux, tant celui du début du XX^e siècle (17,07 m NMM) que celui actuel (17,11 m NMM aux 2 ans¹).

1 https://cmm.qc.ca/rci-2019-78/RCI-2019-78_31H12-020-0614.pdf

Le profil de sol G-G laisse par ailleurs croire que le terrain aurait été rehaussé d'environ 3 m sur une largeur de près de 6 m au sud du mur de soutènement. Le rehaussement pourrait avoir été plus important encore si on prend en compte que la surface gazonnée actuelle du site BjFj-184 (sous-opération 1A) se trouve à une altitude d'environ 19,20 m NMM (et non de 18,29 m NMM, tel que le profil de sol le laisse entendre). Il faut toutefois convenir que le profil G-G ne montre qu'un endroit précis du terrain à l'étude, soit la zone à proximité immédiate du barrage Simon-Sicard, et qu'aucune intervention archéologique n'a été réalisée à cet endroit. Rappelons d'ailleurs qu'aucune intervention archéologique n'a été réalisée sur les sites BjFj-85 et BjFj-184 à une distance de moins de 20 m du mur de soutènement.

Nous l'avons vu, les plus récents travaux d'excavation effectués par Hydro-Québec en bordure du mur de soutènement ont été réalisés en 2009, notamment sur l'ancien terrain des sœurs de Miséricorde (site BjFj-184). Selon Archéotec (2018 : 10), les travaux de renforcement de certaines sections du mur ont mené à des excavations d'une largeur de 6 m, le long du mur de soutènement, mais les photos en notre possession laissent croire que les excavations présentaient plutôt des dimensions d'environ 2 m de large sur moins de 2 m de profondeur (voir **figure 13**). Mentionnons toutefois qu'aucune donnée n'est disponible concernant les travaux qui ont eu lieu sur le terrain de l'église de la Visitation.

À la lumière des données consultées dans le cadre de cette mise à jour patrimoniale, le potentiel archéologique est jugé faible au nord du mur de soutènement. En effet, les sols situés à cet emplacement ont vraisemblablement déjà été altérés par les travaux de construction du mur de soutènement et/ou se trouvaient déjà sous l'eau à cette époque. Ils sont en outre assez peu susceptibles de comporter des traces d'occupation tangibles compte tenu du talus naturel, plutôt escarpé. Le potentiel archéologique est toutefois jugé modéré dans l'emprise de la servitude d'Hydro-Québec située au sud du mur de soutènement. En effet, trop peu d'informations concernant la topographie naturelle de la berge, ainsi que l'impact des travaux de 1928 et de 2009 sur celle-ci, est connu à l'heure actuelle. En outre, le secteur pourrait receler des espaces plus intègres, susceptibles de livrer des données inédites sur l'altimétrie et la pente des sols naturels (arasés ou non). Mentionnons enfin que tout le reste de l'aire d'étude comporte un potentiel archéologique très élevé, en lien avec le site patrimonial déclaré de Fort-Lorette et le noyau paroissial.

Ouvrages consultés

ARCHÉOTEC (2018)

Aménagement de la Rivière-des-Prairies — Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard — Étude de potentiel archéologique. Hydro-Québec.

ARCHÉOTEC (2007)

Île aux Tourtes. Intervention archéologique 2006, BiFi-5 — Société archéologique et historique de l'île aux Tourtes, Ville de Vaudreuil-Dorion, MCC.

ARKÉOS (2025)

12 375, rue du Fort-Lorette — Site BjFj-184, rapport d'intervention archéologique. Ville de Montréal.

ARKÉOS (2019)

12 375, rue du Fort-Lorette — Site BjFj-184. Inventaire archéologique complémentaire — Ville de Montréal, MCC.

ARKÉOS (2018)

12 375, rue du Fort-Lorette — Site BjFj-184. Inventaire archéologique — Ville de Montréal, MCC.

ARKÉOS (2006)

Interventions archéologiques de sauvetage (2002-2003). Arrondissement historique du Vieux-La Prairie. Sites BiFi-23, BiFj-10, LPR03-01 et LPR03-02 — Ville de La Prairie, MCC.

ARKÉOS (1996)

Paroisse Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie du Sault-au-Récollet. Inventaire et supervision archéologiques. Réfection du parvis. Site BjFj-85 — Ministère de la Culture et des Communications et Fabrique de la paroisse de la Visitation de Montréal.

ARKÉOS (1995)

Interventions archéologiques, boulevard Gouin, Sault-au-Récollet, Montréal, 1994: projet C.S.E. V.M. 852 — Hydro-Québec et Ville de Montréal.

ASSELIN, A. (2018)

Des plantes médicinales du carré de l'apothicaire de l'Hôtel-Dieu de Québec — Dîners botaniques, Université Laval.

BARRIAULT, M. (1983)

Surveillance archéologique sur le site dit du Fort Lorette au Sault-au-Récollet. BjFj-09 — MAC.

BEAUBIEN, C.-P. (1898)

Le Sault-au-Récollet: ses rapports avec les premiers temps de la colonie: mission-paroisse — Montréal: C.O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs.

BOILY, M. (2006)

Les terres amérindiennes dans le régime seigneurial: les modèles fonciers des missions sédentaires de la Nouvelle-France — Université Laval, mémoire de maîtrise en sociologie.

- BROWNLEE, K. et E. L. SYMS (1999)
Kayasochi Kikawenow. Our Mother From Long Ago: An Early Cree Woman and Her Personal Belongings from Nagami Bay, Southern Indian Lake — The Manitoba Museum of Man and Nature.
- CLERMONT, N. et CHAPDELAINE, C. (1982)
Pointe-du-Buisson 4 : quarante siècles d'archives oubliées — Recherches Amérindiennes au Québec, Montréal.
- COLLET, J. (2018)
 Sault-au-Récollet... La mission perdue de Fort-Lorette, *Journal des Voisins*, 21 octobre 2018.
- CUVIER, G. et RICHARD, A. (1835)
Cours complet d'histoire naturelle médicale et pharmaceutique — Bruxelles H. Dumont, Libraire-Éditeur.
- DAVIAU, M.-H. (2008)
La pipe de pierre dans la société canadienne des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, Une approche archéologique — Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval.
- DALLAIRE-FORTIER, C. (2016)
Une étude technologique des ornements abénakis de la période de contact et de la période historique amérindienne retrouvés sur le site archéologique d'Odanak — Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences, département d'Anthropologie, Université de Montréal.
- DE KINDER, L. (1996)
Petite histoire du Sault-au-Récollet — Antoine Bécotte, imprimeur, Montréal.
- DESJARDINS, P. et DUGUAY, G. (1992)
Pointe-à-Callière: l'aventure montréalaise — Septentrion, Le Vieux-Port de Montréal.
- DÉPATIE, S. (2018)
 Le faire-valoir indirect au Canada au XVIII^e siècle, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 72 (2) : 5-39.
- DESROCHERS, R. (1936)
Le Sault-au-Récollet, paroisse de La Visitation, 1736-/936 : fêtes du 2^{ème} centenaire — Montréal.
- DIONNE, J.-C. (2002)
 Une nouvelle courbe du niveau marin relatif pour la région de Rivière-du-Loup (Québec), *Géographie physique et Quaternaire*, 56 (1) : 33-44.
- DIONNE, J.-C. (2001)
 Relative sea-level changes in the St. Lawrence estuary from deglaciation to present day. Dans Weedle, T.K. et M.J. Retelle (édit.), *Deglacial history and relative sea-level changes, Northern New England and adjacent Canada* : 271-284. Geological Society of America, Boulder.
- DIONNE, J.-C. (1998)
 État des connaissances sur le niveau marin relatif et le relèvement des terres à l'holocène, Estuaire du Saint-Laurent, Québec. Abstract volume, Joint meeting GAC, MAC, APGGQ, IAH, CGU, May 18-20, 1998, Quebec City. Résumé publié dans *The Canadian Geomorphology Research Group Bibliography Database*.

- DUCHEMIN, M. (2000)
Approche géomatique pour simuler l'érosion hydrique et le transport des sédiments à l'échelle des petits bassins versant agricole — Thèse de Ph.D. en Sciences de l'eau, Université du Québec, INRS-Eau.
- ETHNOSCOPE (2018)
Interventions archéologiques dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout. Rue de Martigny (BjFj-79 et MTL15-01-1) — Ville de Montréal.
- ETHNOSCOPE (2016)
Synthèse de la présence historique amérindienne à Montréal — Ville de Montréal, MCC.
- ETHNOSCOPE (2013)
Projet de rénovation immobilière au 168-170, rue Saint-Paul Ouest, Le site de la Foire aux Fourrures, Inventaire archéologique 2008, MTL08-25-1 et BjFj-143 — Ville de Montréal/MCC.
- ETHNOSCOPE (1988)
Projet d'un chemin d'accès au barrage Walker, Sault-ou-Récollet inventaire archéologique — Hydro-Québec, Région Maisonneuve.
- FAILLON, E.-M. (1853)
Vie de la soeur Marguerite Bourgeoys fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada, suivie de l'histoire de cet institut jusqu'à ce jour — Montréal : Chez les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.
- FAUBERT, A. (1991)
Présence gabriélite au Sault-ou-Récollet, 1891-1991 — Montréal : Maison provinciale des Frères de Saint-Gabriel.
- FLEURY DESCHAMBAULT, J.-A. (1691)
Ordonnance du bailli Jacques-Alexis Fleury Deschambault contre le refus d'achever le Fort Lorette du Sault-au-Récollet par Léonard Paillard et Jean Lacroix, charpentiers, à la demande de M. François Vachon de Belmont, p.s.s., missionnaire au Fort de la montagne — Archives de Saint-Sulpice, document P1:36-8d.
- GABRIEL, A. K. et VAN DEN HENDE, B. (2010)
À l'orée des bois: Une anthologie de l'histoire du peuple de Kanehsatà:ke — Centre culturel et de langue Tsi Ronterihwanónhna ne Kanien'kéha.
- GARNEAU, V. (2012)
À la recherche du Fort-Lorette. Les origines du Sault-au-Récollet — Cité Historia.
- GATES ST-PIERRE, C. et GRONDIN, F. (2008)
Potentiel archéologique du secteur du fort Lorette, site du patrimoine du Sault-au-Récollet à Montréal (BjFj-9, BjFj-85). Bilan et réflexion — Ville de Montréal, MCCF.
- GATES ST-PIERRE, C. et MONETTE, Y. (2022)
Feu : lueurs et fureurs. Collection Archéologie du Québec — Éditions de l'Homme et Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
- GAUMOND, M. (1976)
Sault-ou-Récollet: rapport de voyage, 30 août 1976 — MAC.

GAUMOND, M. (S.D.)

Fort Lorette, Sault-ou-Récollet: documentation historique pour le site BjFj-9 — MAC.

DE CATALOGNE, G. (1715)

Mémoire du Sr Gédéon de Catalogne sur les seigneuries et habitations des gouvernement de Québec, Montréal et les Trois-Rivières — BAC FR CAOM COL F3 2 fol. 358-388.

[En Ligne] <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/exploration-colonisation/nouvelle-france-horizons-nouveaux/Pages/etablir.aspx>

GRONDIN, F. et GATES ST-PIERRE, C. (2009)

Église de La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie du Sault-au-Récollet, à Montréal — Projet de restauration des contreforts et fondations — Inventaire archéologique 2008 (site BjFj-085) — Fabrique de la paroisse de La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie, MCCF.

HECQUET, P. (1715)

Traité des dispenses du carême, dans lequel on decouvre la fausseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faisant voir par la mecanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres, avec la nature de l'homme: et par l'histoire, par l'analyse & par l'observation, leur convenance avec la santé. Tome premier — Chez François Fournier, Paris.

KIDD, K. E. et KIDD, M. A. (1972)

Classification des perles de verre à l'intention des archéologues sur le terrain — Lieux historiques canadiens, *Cahiers d'archéologie et d'histoire* 1 : 47-100.

KIRJAN, C. (1976)

Rapport concernant les sondages archéologiques exécutés au Sault-ou-Récollet: 20 au 24 septembre 1976, BjFj-9 — MAC.

JASPERS, N. L. (2016)

Faïence hollandaise. Dans Métreau, L. (2016), *Identifier la céramique au Québec* — Cahiers d'archéologie du Célat no 41.

LAMARCHE, L. (2011)

Évolution environnementale de la dynamique quaternaire dans la région de Québec : application en modélisation tridimensionnelle et hydrogéologique — INRS, thèse de doctorat.

LAMARCHE, L. (2006)

Reconstitution géologique du lac Saint-Pierre et de ses ancêtres à l'Holocène. Dans *Réunion annuelle de l'AQQUA, excursion sur l'histoire holocène de la région Lanoraie - lac St-Pierre* (auteurs : L. Lamarche, M. Garneau, M. Lamothe, M. Larocque, J. Loisel, S. Pellerin, P. J. H. Richard, É. Rosa et S. Van Bellen), UQAM, INRS, Université de Montréal, Jardin Botanique de Montréal.

LANDON, D. B. (1996)

Feeding Boston: A Zooarchaeological Study, *Historical Archaeology*, 30 (1) : i-vii, 1-153.

LANDRY, Y. (1992)

Pour le Christ et le Roi: la vie au temps des premiers montréalais. Éditions Libre Expression / Art Global, Montréal.

LA PRESSE (1910)

L'emplacement d'un ancien fort — *La Presse* no. 233, 6 août 1910.

[En Ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3235633>

- LA PRESSE (1910)
On découvre des ossements en creusant les fondations de la résidence St-Janvier — *La Presse*
no. 270, 20 septembre 1910.
[En Ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3235674>
- LOZIER J.-F. (2014)
Les origines huronnes-wendates de Kanesatake, *Recherches amérindiennes au Québec* 44 (2-3) :
103-116.
- MAURAUULT, O. (1925)
Le Fort des Messieurs — Montréal, sans éditeur.
- MÉTREAU, L. (2016)
Identifier la céramique au Québec. Cahiers d'archéologie du Célat no 41.
- MOUSSETTE, M. (2008)
La colonisation des milieux humides en Nouvelle-France : le point de vue de l'archéologie, *Les Cahiers des dix*, 62 : 21-59.
- MOUSSETTE, M. (2006)
L'épingle et son double en Nouvelle-France, *Les Cahiers des dix*, 60 : 103-128.
- MOUSSETTE, M. (2000)
Des couteaux pour la traite des fourrures, *Material History Review*, 51 .
- NADON, V. (2014)
La maison St-Janvier du Sault-au-Récollet: deux institutions charitables et leurs relations avec l'archevêché et l'État, 1877-1954 — UQAM, mémoire de maîtrise en histoire appliquée.
- NOIROT, M. L. (1860)
Annuaire de littérature médicale étrangère: résumé des travaux de médecine pratique les plus remarquables publiés à l'étranger pendant l'année 1859. Volume 3 — Paris, Victor Masson, Libraire-Éditeur.
- PERRAULT, C. (1969)
Montréal en 1781. Déclaration du fief et seigneurie de L'isle de Montréal au papier terrier du Domaine de Sa Majesté en la province de Québec en Canada, faite le 3 février 1781 par Jean Brassier, p.s.s — Payette Radio Limitée, Montréal.
- RENAUD, L (2012)
Un aspect méconnu de l'île de Montréal: Les occupations amérindiennes du Sylvicole supérieur à la fin du XVII^e siècle — Université de Montréal, mémoire de maîtrise an anthropologie.
- RICHARD, P. J. H. (2009)
Chronologie de la déglaciation : de l'importance des années étalonnées (calibrées).
[En Ligne] <http://www.er.uqam.ca/nobel/aqqua1/articles/ChronoDeglaciation.pdf>
- ROUSSEAU, P. (S.D.)
Mémoire sur la Mission du Sault-au-Récollet (Petite Lorette et fort Nazareth), de 1696 à 1721 — Archives de Saint-Sulpice, document P1:36-9.

- ROY, A. (1943)
L'île de Montréal en 1731. Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal — Archives de la Province, Québec.
- STONE, L. M. (1974)
Fort Michilimackinac, 1715-1781: An archeological perspective on the Revolutionary frontier. Anthropological series; volume 2. The Museum, Michigan State University.
- TELLIER, R. (1998)
La Visitation du Sault-au-Récollet — Photo-Litho Caro Inc.
- TREMBLAY, L. (1981)
La politique missionnaire des Sulpiciens au XVI^e et début du XVII^e siècle, 1668-1735 — mémoire de maîtrise (histoire), Montréal : Université de Montréal.
- TREMBLAY, R. (2007)
Se conter des pipes : La pipe dite Micmac, des origines amérindiennes aux mythes modernes. Dans C. Ferland (Dir.), *Tabac et fumées : regards multidisciplinaires et indisciplinés sur le tabagisme. XV^e-XX^e siècle* : 21-50. Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval.
- TREYVAUD, G. et A. BURKE (2016)
École de fouilles archéologiques, Île Saint-Bernard, Site BiFk-5, été 2015, Rapport d'intervention — Ville de Châteauguay/Université de Montréal/Héritage Saint-Bernard/Fond québécois recherche sur société et culture/Fonds privés.
- WHITE, C. L. (2005)
American Artifacts of Personal Adornment, 1680-1820. A guide to Identification and Interpretation — Rowman & Littlefield Publishers inc.

Plans anciens

- s.d. Anonyme, Sans titre [Plan du domaine des seigneurs de Saint-Sulpice montrant le réseau des routes et des côtes environnantes et le site du fort et du moulin sur le bord de la rivière des Prairies] — S.l. [Montréal]. s.d. [vers 1750]. Archives de l'Université de Montréal (AUM), Fonds du séminaire de Saint-Sulpice (P25). Reproduction (microfilm) d'un original conserve aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal).
- 1674 Dalmas, A. *Idrographie et topographie de la rivière des prairies et de la Coste de Lisle jésus qu'elle arrouse, parcourue les 25, 26, 27, de 7bre 1674*. Idra Labrie Persective, photographe. No X-136 — Musée de la civilisation, Archives du Séminaire de Quebec.
- 1694 Vachon de Belmont, F. *Plan de la Mission de la Montagne* — BAC : N/III/Canada/12.
- 1702 Vachon de Belmont, F. *Description generale de l'Isle de Montréal divisee par coste. 1702* — Archives de Montréal, cote: CA M001 VM066-1-P025.
- 1719 Chaussegros de Léry, G.-J. *Plan d'un fort scitué au dedans d'une enceinte, pour être construit au bord du Lac des deux Montagnes [...]* — BAC: No Mikán 4137219.
- 1743 De Beauharnois, C. *Plan de la mission du Lac des Deux Montagnes* — BAC: No Mikán 4169869.
- 1744 Bellin, N. *Carte de l'isle de Montréal et de ses environs* — Archives de Montréal, CA M001 BM005-3-D03-P009.
- 1761 Anonyme, *The Isles of Montreal as they have been survey'd by the French engineers* — London Magazine, v.30, January 1761, McGill Library. [En Ligne] https://archive.org/details/McGillLibrary-rbsc_map-isles-montreal-1761_Lande-print-2-16024
- 1834 *Terrier no 2708 : île de Montréal. - [19-]* — Archives de Montréal, CA M001 VM066-3-P043. En ligne : <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/1834-5-terrier-no-2708-ile-de-montreal-19-original-cree-en-1834>
- 1879 Hopkins, H. W., *Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands* — BAnQ. [En Ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244120>
- 1886 Perrault, H.-M., *Plan du village du Sault-au-Récollet* — BAnQ, CA601 S53 SS1 P1375. [En Ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3393878?docsearchtext=Sault%20r%C3%A9collet>
- 1907 Pinsoneault, A. R. *Atlas of the island and city of Montreal and Ile Bizard a compilation of the most recent cadastral plans from the book of reference, planche 55* — BAnQ. [En Ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244207>

- 1909 *Carte topographique du Canada à l'échelle 1:63 360*. 31-H-12, Laval — BAnQ. [En Ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2245937>
- 1913 Goad, C.E., *Sault-au-Récollet, Québec* (planche 3) — BAnQ: 0003029456.
- 1928 *Carte topographique du Canada à l'échelle 1:63 360*. 31-H-12, Laval — BAnQ. [En Ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2246224>
- 1934 *Carte topographique du Canada à l'échelle 1:63 360*. 31-H-12, Laval — BAnQ. [En Ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244861>
- 1953 Underwriters' Survey Bureau, *Sault-au-Récollet*, vol.14, planche 1404 — BAnQ.
- 2018 *Carte marine canadienne numérique* — Société Nobeltec.

Sites internet

Archives de Montréal

<http://archivesdemontreal.com/>

Bibliothèque des Archives nationales du Québec (BAnQ)

<http://www.banq.qc.ca/accueil/>

Bilan du siècle. Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900. Adoption par l'Assemblée législative de la Loi sur l'assistance publique

<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/330.html>

Énergie et Ressources naturelles, Québec. Exploitation du graphite

<https://mern.gouv.qc.ca/mines/industrie/mineraux/mineraux-exploitation-graphite.jsp>

Botagora. Découvrir la botanique

<http://www.botagora.fr/Botanique/D%C3%A9couvrir%20la%20botanique/tabid/359/Default.aspx?PageContentID=308>

Communauté métropolitaine de Montréal

https://cmm.qc.ca/rci-2019-78/RCI-2019-78_31H12-020-0614.pdf

Énoncé de l'intérêt patrimonial de la propriété des Sœurs de Miséricorde — 12 375, rue du Fort-Lorette (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9%20NONC%C9%20DE%20L'INT%C9%20CAT%20PATRIMONIAL%20DU%2012375%20RUE%20DU%20FORT-LORETTE%20FINAL.PDF

Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Québec. Espèce vulnérable au Québec. Adiante du Canada

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/adiante/index.html>

Flore laurentienne, édition interactive. *Adiantum pedatum*, adiante pédalé

https://www.florelaurentienne.com/flore/Groupes/Pteridophytes/007_Polypodiacees/03_Adiantum/pedatum.htm

Musée McCord

www.mccord-museum.qc.ca/fr/

Musées numériques Canada, Histoires de chez nous

https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/rivieres-prairies-mille-iles_rivers/histoire/barrage-hydroelectrique-milieu-urbain/#:~:text=La%20mise%20en%20place%20du,d'emplois%20pour%20les%20habitants

Originis

https://www.originis.ca/paroisse_montreal_la_visitation_de_la_bienheureuse_vierge_marie.html

Patrimoine, L'archéologie à Québec. La maison De La Chesnaye

<http://archeologie.ville.quebec.qc.ca/sites/maison-de-la-chesnaye/maison-de-la-chesnaye-vertus-medicinales-des-plantes/>

Patrimoine, L'archéologie à Québec. Monastère des Récollets

<http://archeologiequebec.org/sites/monastere-des-recollets/monastere-des-recollets-vegetation-et-agriculture-rue-des-jardins/>

